VILLE DE VANDŒUVRE
lès-Nancy

VANéco

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2017

Situation de la Collectivité au regard de la Politique de la Ville

Contrat de Ville du Grand Nancy 2015 - 2020

Utilisation de la DSU-CS

Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale

VANDŒUVRE la politique de la Ville

Ville de Vandœuvre lès-Nancy

Photo couverture : Décembre 2017
Lancement de Vand'éco, plateforme numérique
dédiée au développement économique et à l'emploi.

SOMMAIRE

Page 1

I. CONTEXTE 2

A. Article L 1111-2 du CGCT 2

B. 2017 : Année du 40ème anniversaire de la Politique de la Ville 2

C. Politique de la Ville : Orientations 2017 3

D. Le Contrat de Ville du Grand Nancy 2015-2020 pour mémoire 4

E. Évolution des indicateurs relatifs aux inégalités sur la commune 7

II. RAPPORT sur la situation de la ville au regard de la POLITIQUE DE LA VILLE 21

A. Actions et crédits spécifiques Politique de la Ville 21

Pilier 1 « Cohésion Sociale » 21

Pilier 2 « Cadre de vie et Renouvellement urbain » 23

Pilier 3 « Développement économique et Emploi » 25

B. Le Conseil Citoyen de Vandœuvre 25

III. RAPPORT sur l'utilisation de la DSU - CS 26

A. Actions et crédits de droit commun sur les quartiers 26

B. Le Personnel Municipal 39

IV. LES ANNEXES 40

A. Tableaux récapitulatifs des dépenses 40

B. Montants DSU-CS - Dépenses totales - Évolution 42

C. Textes de référence et Rapports ONP 44

I. CONTEXTE

A. LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 - article 11 :

« […] Chaque année, dans les communes ayant bénéficié de la **dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale**, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain. Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés. L'ensemble des indicateurs et des analyses de ce rapport sont présentés par sexe.

Dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu **un contrat de ville** défini à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le maire et le président de l'établissement public de coopération intercommunale présentent à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation […].

Les éléments du rapport prévu au troisième alinéa font l'objet d'une consultation préalable des **conseils citoyens** présents sur le territoire. Le conseil municipal et le conseil communautaire sont informés du résultat de cette consultation lors de la présentation du rapport. […] ».

B. 2017 : 40 ANS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

1977
2017

Les premières mesures sociales qui visaient à protéger la famille à la fin du XIXème siècle, la naissance du droit au logement entre 1910 et 1914, la loi Loucheur*, la naissance de l'urbanisme, la crise économique des années 30 pour aboutir dans les années 50 au « droit à la ville », les premières opérations « Habitat et vie sociale » (1977) furent, voici 40 ans, les prémices de la politique de la ville. Elle s'est lentement structurée et institutionnalisée, souvent en réponse à des épisodes de violences urbaines.

Cette évolution par « à coups » rend cette politique publique complexe à appréhender, car ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre sont en constante évolution. La Politique de la ville doit se construire et se réinventer par des formes d'intervention publique originales sur des territoires en constante mutation. Il convient de l'inscrire dans un projet durable de territoire et de construire un véritable maillage avec les nombreux acteurs afin d'apporter des réponses pertinentes aux besoins locaux. Il convient en parallèle d'articuler les crédits de droit commun et les crédits spécifiques.

Pour information, ses fondements et ses évolutions :

- la ville en France, Les grands ensembles (1950-1977)
- L'émergence de la politique de la ville (1977-1988)
- L'institutionnalisation de la politique de la ville (1988-2003)
- La géographie prioritaire : naissance des ZUS (1996, LOADDT *et PRV *)
- Création des agences de la politique de la ville (depuis 2003)
- La nouvelle géographie prioritaire : les QPV (2014)

Aujourd'hui, le constat est fait au niveau National que, malgré l'engagement des acteurs, le bilan sur le terrain et les progrès réalisés en matière de cohésion sociale, de cadre de vie et de renouvellement urbain, et d'emploi, le regard porté sur les quartiers populaires est encore trop souvent négatif et stéréotypé.

Il s'agit, par conséquent, aujourd'hui et pour ces 40 ans, de reconnaître et de valoriser les contributions de la société civile et d'engager une nouvelle étape reposant sur une politique de droit commun de l'État et des collectivités et des actions dédiées à travers la mise en œuvre de la feuille de route du ministère de la Cohésion des territoires.

La commune de Vandœuvre-lès-Nancy est impactée depuis de nombreuses années. La Municipalité et ses services œuvrent au quotidien afin de réduire voire même de gommer ces inégalités. Le travail n'en reste pas moins important et les situations restent fragiles. C'est une vigilance et une écoute active au quotidien.

* Loi LOUCHEUR
La loi Loucheur du 13 juillet 1928, votée à l'initiative de Louis Loucheur, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale entre 1926 et 1930. Elle prévoit l'intervention financière de l'État pour favoriser l'habitation populaire.
* Le Pacte de relance pour la Ville, présenté par le Premier Ministre le 18 janvier 1996 s'est concrétisé notamment par la publication de la loi no 96-187 du 14 novembre 1996 : Objectifs

- développer l'activité et l'emploi dans les quartiers en difficulté, au moyen d'exonérations fiscales et sociales et du dispositif des emplois de ville ;
- désenclaver les quartiers, les ouvrir au reste de la ville, favoriser une plus grande mixité sociale et fonctionnelle, ainsi qu'une plus grande mobilité résidentielle afin de lutter contre la ségrégation sociale dans l'espace urbain ;
- améliorer la sécurité urbaine et le sentiment de sécurité des habitants, et restaurer leur cadre de vie.

* LOADDT
LOI no 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi no 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Cette loi a pour objectif une démocratie plus participative et un développement plus durable (soutenable) et harmonieux.

C. POLITIQUE DE LA VILLE : ORIENTATIONS 2017

En 2017, la Politique de la Ville a désormais intégré la profonde réforme de 2014, amenée par la loi LAMY (LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine). Elle s'applique pleinement afin d'améliorer de façon significative la vie des habitants des quartiers populaires mais fragilisés. Pour mémoire, les contrats de ville signés en 2015 constituent l'outil de référence permettant de mobiliser l'ensemble des partenaires signataires innervant au cœur de ces véritables lieux de vie. Les contrats intègrent la rénovation urbaine, dont le soutien de l'État à l'ANRU a été renforcé à hauteur de 1 milliard d'euros sur la durée du programme, dont 100 millions d'euros d'autorisation d'engagement dès 2017, mais également le développement économique, l'emploi et bien entendu tous les volets relatifs à la cohésion sociale.

La programmation des crédits politique de la ville 2017 de l'État doit permettre la mise en œuvre des contrats, en complément de la mobilisation des moyens de droit commun. Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'État et de tous les niveaux des collectivités locales.
Afin de compléter ce propos, il convient de définir ce qu'on oppose aux crédits de droit commun à savoir, les crédits dits « spécifiques ».
Les crédits spécifiques sont eux uniquement fléchés vers les quartiers en difficulté. Cette « territorialisation » des crédits spécifiques se fait sur des zonages infra communaux au périmètre précis : c'est ce que l'on appelle par conséquent les Quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV). La complémentarité de l'ensemble de ces enveloppes budgétaires doit permettre de concentrer les crédits et d'en optimiser les effets.

Les concertations ont notamment permis de mettre en lumière le rôle essentiel des acteurs de proximité dans les quartiers populaires. Dans ce cadre, il a été demandé aux Préfets de région et de départements d'accorder une attention particulière aux priorités fixées par le Gouvernement, à savoir :

- **Un appui renforcé aux acteurs de proximité intervenant dans les quartiers** : associations de proximité, adultes-relais, conseils citoyens.
- **Un soutien accru sur des enjeux majeurs** : réussite éducative, lutte contre les discriminations, prévention de la radicalisation, interventions sur des temps extra-scolaires (soirées, weekend et pendant les vacances scolaires), par un accompagnement individualisé afin d'éviter au maximum toute situation probable de rupture.

Il est à noter que dans le cadre d'un plan d'action en faveur de la jeunesse, une enveloppe de 15 millions d'euros sur le budget 2017 du fonds national d'action sociale de la CNAF avait été votée en novembre 2016. Cette enveloppe était destinée au soutien à la parentalité, de la prévention de la radicalisation et des centres sociaux.

- **Un soutien accru également sur** : les relations police-population, la concrétisation de l'amplification du NPNRU et au commerce de proximité.

L'année 2017, 3ème année de mise en œuvre du Contrat de ville du Grand Nancy 2015-2020, aura été l'occasion d'une concertation plus fine entre les différents partenaires. Cet enjeu d'un meilleur partage d'information est apparu essentiel afin d'avoir une vision plus fine et objective des nombreuses actions menées au sein des quartiers et plus précisément du QPV qui concerne la commune de Vandœuvre-lès-Nancy, à savoir « Les Nations ».

D. LE CONTRAT DE VILLE DU GRAND NANCY 2015-2020

Depuis 2015, le **Contrat de Ville du Grand Nancy 2015-2020** est devenu le contrat unique qui englobe la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique sur la Métropole du Grand Nancy.

2017 représente sa 3ème année de mise en œuvre. Le contrat de ville ayant comme échéance 2020, ces 3 années feront l'objet d'une évaluation à mi-parcours afin d'en préciser les orientations à donner pour les prochaines années.

La vocation du Contrat de Ville, pour mémoire, est de réduire les inégalités sociales et territoriales en s'appuyant sur une programmation d'actions thématiques et annuelles. Il repose dorénavant sur 3 piliers :

Pilier 1 : La cohésion sociale

Le contrat de ville prévoit les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire. Le financement de projets qui s'inscrivent dans les thématiques du pilier cohésion sociale, portés par des acteurs institutionnels mais aussi et surtout par le tissu associatif local, doit permettre d'accompagner les habitants dans leurs démarches, de maintenir ou renforcer le lien social, de permettre d'accéder aux loisirs, à la culture, à la citoyenneté et, enfin, d'établir des passerelles entre les habitants et les institutions.

Pilier 2 : Le cadre de vie et le renouvellement urbain

Les actions relevant de ce pilier visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires. Le cadre de vie englobe le logement lui-même mais également le quartier.

Pilier 3 : Le développement de l'activité économique et de l'emploi

Le contrat de ville intègre des mesures pour encourager la création et le développement des entreprises, soutenir le commerce de proximité et l'artisanat.
Une présence de Pôle emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire est assurée ainsi que la mobilisation d'au moins 20 % des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, et le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat.

Les 3 axes transversaux restent une priorité et doivent amener les interrogations suivantes :
Comment inscrire l'engagement dans la durée et dépasser les actions de sensibilisation en matière de **lutte contre les discriminations** et d'**égalité femmes-hommes** et décliner ces priorités dans l'ensemble du contrat? Comment y décliner la priorité **jeunesse** ?

Pour mémoire, le CVGN 2015-2020 est à télécharger sur le site de la Métropole du Grand Nancy en suivant le lien :
http://www.grandnancy.eu/la-metropole/la-metropole-du-grand-nancy/

Pour information, la Politique de la Ville sur la Métropole du Grand Nancy
(Source : Les cahiers de l'ADUAN avril 2015)

Les chiffres-clés

- 8 quartiers politique de la ville (QPV) retenus dont 4 intercommunaux situés sur 9 communes de l'agglomération.
- Parmi eux, 3 sites retenus dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) 2015-2024 : Laxou-Provinces, Nancy-Haut-du-Lièvre, Vandœuvre-Nations. Des opérations régionales sont également en cours de définition.
- 32 000 habitants, soit 13 % de la population de l'agglomération.
- 13 500 logements locatifs sociaux, soit 52 % du parc HLM de l'agglomération.

Les huit quartiers accueillent une population jeune et familiale :

- 26 % de la population des quartiers est âgée de moins de 18 ans, soit environ 10 000 jeunes. C'est 6 points de plus que sur l'agglomération (20 %).
- 12 % de la population est âgée de plus de 65 ans, soit 4 points de moins que dans l'agglomération (16 %).
- Prédominance des familles avec enfants, dont 27 % de familles monoparentales.
- 43 % de ménages d'une seule personne, alors qu'ils représentent près d'un ménage sur deux dans l'agglomération.

Ces huit quartiers concentrent une population à bas revenus :

- 45 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

> Répartition de la population des QPV par site

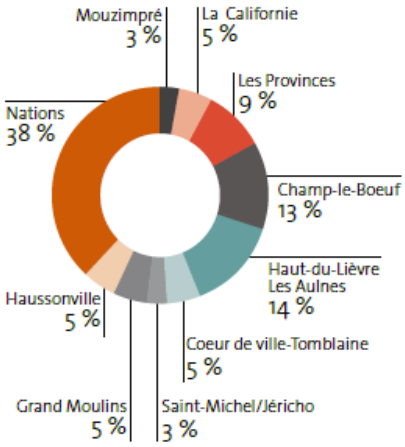

Source : Insee – données carroyées 2011

E. ÉVOLUTION DES INDICATEURS RELATIFS AUX INÉGALITÉS

DONNES GENERALES SUR LA POPULATION

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Deuxième ville du département de Meurthe-et-Moselle et de la Métropole du Grand Nancy, la commune de Vandœuvre-lès-Nancy comptait une population totale de **30 100** au 1er janvier 2017 (Source INSEE : populations légales millésimées 2014 entrée en vigueur le 1er janvier 2017) dont **13 126** habitants identifiés sur la partie Vandœuvre du Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) « Haussonville - Les Nations » (population totale 2013, dont 12 942 chiffre basé sur le population municipale 2013).

Les tableaux présentés ci-dessous retracent l'évolution selon des critères définis par l'Insee pour la commune de Vandœuvre-lès-Nancy tels que :

Évolution par tranche d'âges

Population municipale légale millésimée	2008	2009		2013	2014
Date d'entrée en vigueur	**01/01/2011**	**01/01/2012**		**01/01/2016**	**01/01/2017**
0/14 ans	4 993	5 171		4 795	4 706
15/29 ans	10 217	9 891		9 592	9 528
30/44 ans	5 128	5 090		4 569	4 524
45/59 ans	5 296	5 328		4 788	4 669
60/74 ans	3 306	3 361		3 811	4 029
75 ans et plus	2 143	2 127		2 281	2 265
TOTAL	**31 083**	**30 968**		**29 836**	**29 721**
Population à part*	345	421		424	379
Population totale légale millésimée	**31 428**	**31 389**		**30 260**	**30 100**

Population à part*

Le concept de population comptée à part est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

1. Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune.
2. Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes :
   - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
   - communautés religieuses ;
   - casernes ou établissements militaires.
3. Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.
4. Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

Nous pouvons constater une petite baisse du nombre total d'habitants (soit 115 habitants). La seule donnée significative relative à cette baisse est identifiable sur le nombre de jeunes de 0 à 29 ans qui diminue de 153 entre 2013 et 2014.

Évolution par sexe et âge

Population municipale légale millésimée	2013		2014	
Date d'entrée en vigueur	**01/01/2016**		**01/01/2017**	
	Femmes	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**
0/14 ans	2 346	2 449	2 310	2 396
15/29 ans	4 612	4 979	4 521	5 007
30/44 ans	2 402	2 167	2 371	2 152
45/59 ans	2 674	2 114	2 598	2 071
60/74 ans	2 131	1 680	2 220	1 809
75 ans et plus	1 553	729	1 548	718
TOTAL	**29 836**		**29 721**	

Nous constatons une baisse du nombre de femmes entre 15 et 60 ans tandis que leur nombre reste sensiblement le même après 75 ans. En revanche, le nombre d'hommes à partir de 75 ans est en légère baisse.

Évolution des ménages selon leur composition

Population municipale légale millésimée	**2013**	Population des ménages	**2014**	Population des ménages
Date d'entrée en vigueur	**01/01/2016**		**01/01/2017**	
Ménages d'une personne	7 695	7695	7 720	7720
Hommes seuls	3 289	3289	3 309	3309
Femmes seules	4 406	4406	4 411	4411
Autres ménages sans famille	471	1098	540	1248
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	6 792	19811	6 654	19584
un couple sans enfant	2 703	5467	2 649	5334
un couple avec enfant(s)	2 555	10166	2 575	10322
famille monoparentale	1 534	4178	1 430	3929
Ensemble	**14 959**	**28604**	**14 914**	**28553**

Nous constatons une hausse des ménages d'une personne seule accompagnée d'une baisse des couples sans enfants ainsi que des familles monoparentales.

Évolution de la population de plus de 15 ans selon la catégorie socio-professionnelle

Pour mémoire 2011 et 2012

Population municipale légale millésimée	**2008**	%	**2009**	%
Date d'entrée en vigueur	**01/01/2011**		**01/01/2012**	
Agriculteurs exploitants	10	0,00%	10	0,00%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	416	1,59%	470	1,80%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 212	8,47%	2 262	8,80%
Professions intermédiaires	3 072	11,77%	3 122	12,10%
Employés	3 988	15,28%	3 965	15,40%
Ouvriers	2 886	11,06%	2 814	10,90%
Retraités	5 043	19,33%	5 048	19,60%
Autres personnes sans activité professionnelle	8 477	32,50%	8 110	31,40%
TOTAL	**26 104**	**100,00%**	**25 801**	**100,00%**

2016 et 2017

Population municipale légale millésimée	2013	%	2014	%
Date d'entrée en vigueur	**01/01/2016**		**01/01/2017**	
Agriculteurs exploitants	10	0,00%	12	0,00%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	472	1,90%	452	1,80%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 173	8,70%	2 148	8,60%
Professions intermédiaires	2 911	11,60%	2 795	11,20%
Employés	3 669	14,70%	3 780	15,10%
Ouvriers	2 416	9,70%	2 343	9,40%
Retraités	5 437	21,70%	5 503	22,00%
Autres personnes sans activité professionnelle	7 947	31,70%	7 972	31,90%
TOTAL	**25 035**	**100,00%**	**25 005**	**100,00%**

Nous constatons une hausse du nombre de retraités, du nombre de personnes sans activités professionnelles et une baisse des cadres et professions intermédiaires.

Évolution du chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Population municipale légale millésimée	2008	2009	2013	2014
Date d'entrée en vigueur	**01/01/2011**	**01/01/2012**	**01/01/2016**	**01/01/2017**
Taux de chômage en %	16,1%	17,1%	21,4%	22,3%
Taux de chômage en % des hommes	16,4%	17,7%	23,0%	24,3%
Taux de chômage en % des femmes	15,7%	16,5%	19,8%	20,3%
Part des femmes parmi les chômeurs en %	48,3%	47,7%	46,5%	45,5%
Nombre de chômeurs	**2 062**	**2 210**	**2 559**	**2 637**

Nous constatons un nombre de chômeurs en hausse constante depuis 2011. Les femmes, quant à elles semblent moins impactées au regard des chiffres qui montre que la part des femmes parmi les chômeurs diminue depuis 2011.

LE REVENU

Pour mémoire, l'indicateur le plus souvent utilisé est la médiane du revenu fiscal (mensuel ou annuel) par Unité de Consommation* (UC). Cet indicateur permet d'appréhender la pauvreté dite « monétaire » et fournit une évaluation des « ressources » disponibles sur un territoire donné avant les effets redistributifs des prestations et des impôts.

Le Revenu de la population à Vandœuvre-lès-Nancy

- Nombre de ménages fiscaux recensés en 2014 : 11 786
- Nombre de personnes dans les ménages fiscaux : 25 396 ,5
- La Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2014 était de : 17 146 € (soit 1 429 € mensuels).
- Part des ménages fiscaux imposés en 2014 : 48,4%

Tableau récapitulatif des revenus médians mensuels par quartiers par UC*

TERRITOIRES		2012	2013	2014
Vandœuvre-lès-Nancy				
Brabois Prieure	↘	2 063,00 €	2 114,83 €	2 006,16 €
Vélodrome-Reclus Callot	↘	1 911,16 €	1 848,50 €	1 897,50 €
Village Haut-de-Penoy Les Cheminots		1 952,83 €	1 964,83 €	1 941,66 €
Montet-Octroi	↘	1 029,16 €	1 042,00 €	987,16 €
Brossolette	↘	917,91 €	876,83 €	867,83 €
Villes de France Mairie		1 136,25 €	1 174,33 €	1 190,83 €
Trèves Fribourg	↘	841,00 €	829,83 €	805,83 €
Les Nations		1 375,33 €	1 402,00 €	1 428,66 €
Vand'Est-Etoile	↘	628,66 €	592,16 €	559,66 €
Les Jonquilles	↘	505,33 €	486,50 €	426,66 €
Parc de Loisirs Cassiopée	↘	1 059,33 €	1 015,00 €	989,83 €
Le Charmois		1 896,16 €	1 897,16 €	1 962,66 €
Tourtel		1 786,50 €	1 827,83 €	1 886,00 €
Nabecor Curie Brichambeau		1 603,50 €	1 667,33 €	1 664,33 €
Brabois Bois-Le-Duc Sapinière		2 157,08 €	2 083,33 €	2 105,66 €

Pour mémoire, les revenus médians mensuels entre 2009, et 2014 par UC* des quartiers :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Vand'Est Etoile	674,00 €	671,00 €	635,00 €	628,66 €	592,16 €	559,66 €
Les Jonquilles	482,00 €	477,00 €	526,00 €	505,33 €	486,50 €	426,66 €

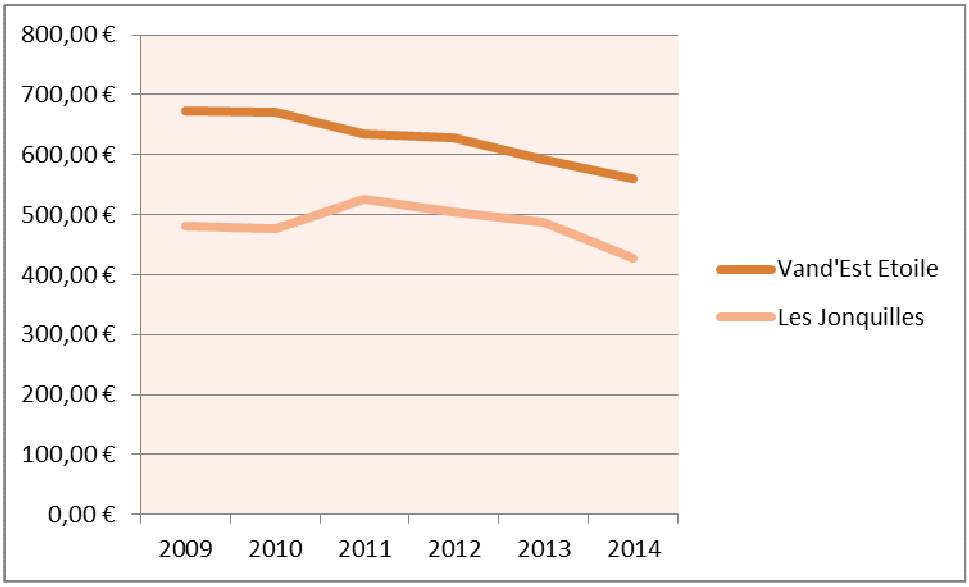

Nous ne pouvons que constater et déplorer la baisse constante des revenus concernant les quartiers « Vand'Est-Étoile » et « Jonquilles » même si ce dernier a connu une amélioration de son revenu mensuel médian entre 2010 et 2011.
Malgré les nombreuses actions et subventions octroyées en faveur des acteurs locaux, la paupérisation des habitants ne cesse de croître.

Revenus médians 2011 des QPV du Contrat de Ville du Grand Nancy 2015-2020

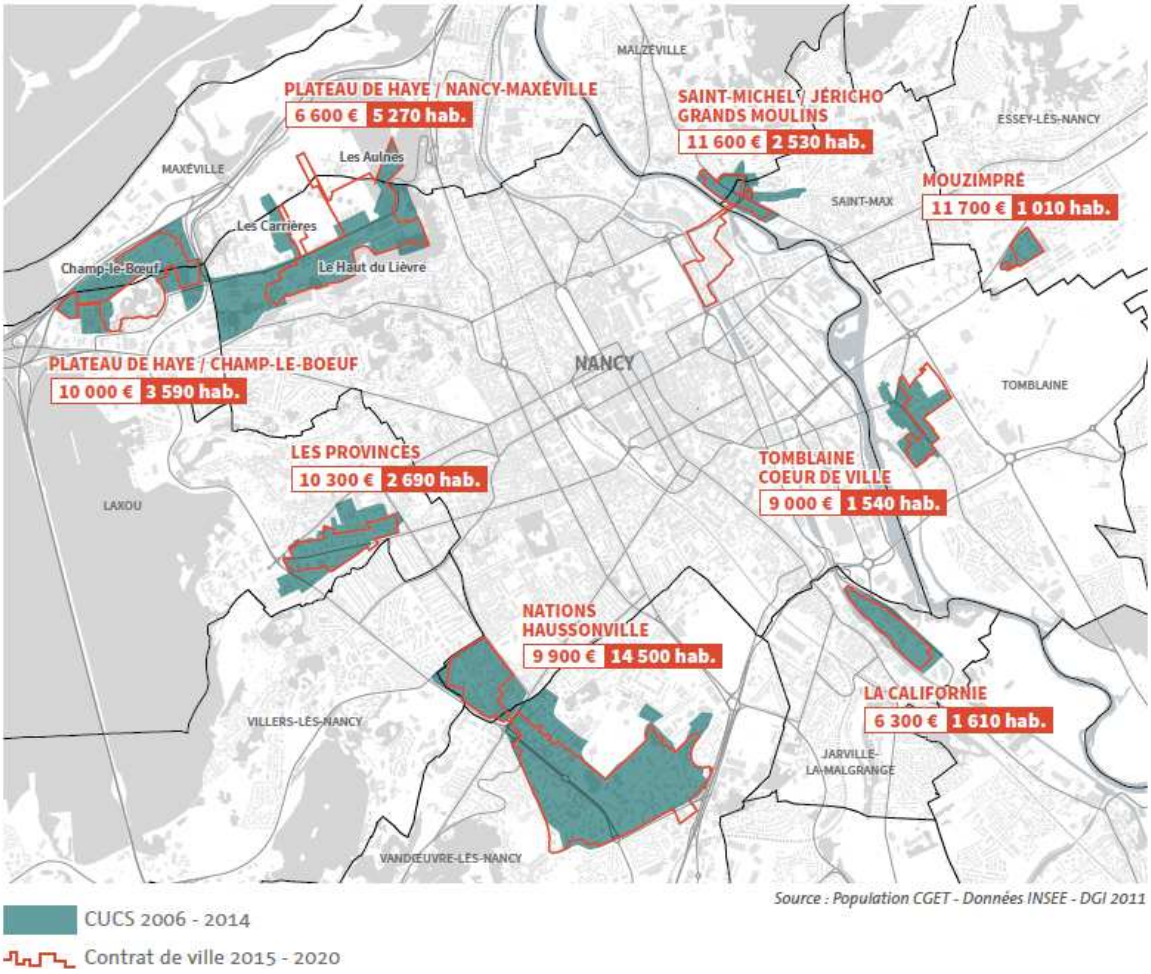

Carte des IRIS

Pour mémoire, le contour « Iris » est la référence pour la diffusion infra communale des résultats du recensement de la population 2011, correspondant aux quartiers, en général de 2 000 habitants, des villes de plus de 5 000 habitants. Il est disponible sur tous les départements français métropolitains et d'outre-mer.

Voici les données qui nous permettent d'avoir une vision sur les grandes lignes et concernant l'évolution quantitatives de la population vandopérienne. Pour plus de renseignements, l'Insee produit, chaque année, un dossier plus détaillé, accessible pour l'année 2014 via le lien suivant :

https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-54547

De même, pour une comparaison fine pour 2017, le dossier complet concernant la Métropole du Grand Nancy permettant de situer la commune :

https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-245400676

LA SCOLARITE

La commune de Vandœuvre-lès-Nancy comptait, à la rentrée 2016 et à la rentrée 2017, un effectif total de :

- *Pour mémoire rentrée 2014/2015 :* *2 590 élèves*
- *Pour mémoire rentrée 2015/2016 :* *2 649 élèves (↗ de 59 enfants /rapport à 2014)*
- Rentrée 2016/2017: 2 835 élèves (↗ de 186 enfants/rapport à 2015)
- Rentrée 2017/2018 : 2 840 élèves (↗ de 5 enfants/rapport à 2016)

Répartition entre école maternelle et école élémentaire

	2016/2017	2017/2018	Évolution entre les 2 rentrées scolaires
Nombre d'élèves en MATERNELLE	1 255	1 207	↘ 48
Nombre d'élèves en ÉLÉMENTAIRE	1 580	1 633	↗ 53
TOTAL	**2 835**	**2 840**	**↗ 5**

Pour information, sans doute lié aux fluctuations d'effectifs, L'Éducation Nationale a décidé, à la rentrée 2016/2017, la fermeture d'une classe de maternelle à l'école Paul Bert. En 2017, ce sont 2 classes de maternelles qui ont été fermées (Brossolette et Jeanne d'Arc).

Les Résultats de l'enseignement secondaire

- **Les résultats du Baccalauréat 2017**

Lycée Jacques CALLOT

Taux de réussite au baccalauréat 2017

C'est la part de bacheliers parmi les élèves ayant passé le baccalauréat. Il rapporte le nombre d'élèves du lycée reçus au baccalauréat au nombre de ceux qui se sont présentés à l'examen.

Série	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Nombre d'élèves présents au bac
Toutes séries	**91**	**92**	**-1**	**222**
L	96	94	+2	28
ES	86	92	-6	70
S	95	93	+2	77
STMG	91	90	+1	47

Année scolaire 2016-2017
Dans l'établissement, **91%** des **222** élèves présents au baccalauréat ont obtenu leur diplôme. Le taux de réussite attendu était de **92%** par rapport aux établissements comparables au plan national.

Le taux de réussite de l'établissement est **inférieur de 1 point** au taux attendu en référence nationale (valeur ajoutée).

Nous constatons, en 2017, une très légère baisse des résultats puisqu'un 2016, le taux de réussite constaté était de 92% (243 élèves présents au Bac).

Taux de réussite au baccalauréat 2016

C'est la part de bacheliers parmi les élèves ayant passé le baccalauréat. Il rapporte le nombre d'élèves du lycée reçus au baccalauréat au nombre de ceux qui se sont présentés à l'examen.

Série	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Nombre d'élèves présents au bac
Toutes séries	**92**	**92**	**0**	**243**
L	91	90	+1	33
ES	93	94	-1	58
S	93	93	0	84
STMG	90	92	-2	68

Année scolaire 2015-2016
Dans l'établissement, **92%** des **243** élèves présents au baccalauréat ont obtenu leur diplôme. Le taux de réussite attendu était de **92%** par rapport aux établissements comparables au plan national.

Le taux de réussite de l'établissement est **égal** au taux attendu en référence nationale (valeur ajoutée).

- **Les résultats du diplôme national du brevet (DNB)**

Pour information au niveau national, en **2016**, **87,3 %** des candidats au diplôme national du brevet (DNB) ont réussi l'examen, soit 1 point de plus qu'à la session 2015.
Lors de la session **2017**, 809 300 candidats se sont présentés à l'examen (98,1% des inscrits), 719 900 candidats ont été admis, soit un taux de réussite de **89,0 %,** en hausse de 1,7 point par rapport à 2016.

Le Département Meurthe & Moselle affiche quant à lui un taux de réussite 2016 de **87,83 %** (contre 87,44 % au niveau académique et 87,80 % au niveau national) et un taux de mention de **62,45 %** (contre 61,12 % pour l'académie et 58,50 % au niveau national).

On dénombre **82 collèges dans le département dont 68 collèges publics et 14 collèges privés.** Sur ces 82 établissements, 43 ont été distingués dans ce palmarès :

- 3 collèges ont obtenu 3 palmes pour leur taux de mention supérieur ou égal à 80 % des présents (ce qui les place dans les 6,73 % de collèges ayant obtenu les meilleurs résultats au DNB cette année-là)

- 12 collèges ont obtenu 2 palmes pour leur taux de mention compris entre 70 et 80 % des présents (ce qui les place dans les 11,74 % de collèges ayant obtenu les meilleurs résultats au DNB cette année-là)
- 28 collèges ont obtenu 1 palme pour leur taux de mention compris entre 60 et 70 % des présents (ce qui les place dans les 22,48 % de collèges ayant obtenu les meilleurs résultats au DNB cette année-là)

Le Collège Jacques Callot

Le collège public **Jacques Callot** a obtenu un taux de réussite en 2016 de **85,86 %** (contre 87,83 % au niveau départemental et 87,44 % au niveau académique) et un taux de mention de **56,57 %** (contre 62,45 % pour le département et 61,12 % pour l'académie).
Pour obtenir une distinction (palme) dans ce palmarès, l'établissement aurait dû avoir un taux de mention supérieur ou égal à 60 %. En France, 52,74 % collèges ont des résultats au moins équivalents à ceux de ce collège.

Le Collège Haut de Penoy

Le collège public **Haut De Penoy** a obtenu un taux de réussite en 2016 de **82,95 %** (contre 87,83 % au niveau départemental et 87,44 % au niveau académique) et un taux de mention de **60,23 %** (contre 62,45 % pour le département et 61,12 % pour l'académie).
Ses résultats lui ont permis d'obtenir 1 palme dans le palmarès : une distinction attribuée aux établissements ayant plus de 50 présents au DNB et dont le taux de mention est compris entre 60 % et 70 %. Seuls 41,93 % des collèges en France ont obtenu des résultats au moins équivalents.

La politique d'éducation prioritaire

En 2017, une politique nationale refondée de l'éducation prioritaire.

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les écarts de réussite entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas.
La nouvelle politique d'éducation prioritaire se fonde sur une carte plus juste des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public :
Deux types de réseaux ont été identifiés : les **REP+** qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire et les **REP** plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire. À Vandœuvre-lès-Nancy, seul le Collège Haut de Penoy est classé en zone REP.

Le référentiel de l'éducation prioritaire établit six priorités :

1. Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert ;
2. Conforter une école bienveillante et exigeante ;
3. Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires ;
4. Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative ;
5. Accueillir/ accompagner/former les personnels ;
6. Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.

Les dispositifs de l'éducation prioritaire

- Pour mieux permettre **la formation, l'accompagnement et le travail collectif des enseignants** les obligations de service sont modifiées dans les REP+ par une pondération 1.1 en collège et la libération de 18 demi-journées remplacées en écoles.
- Le dispositif **plus de maîtres que de classes** est progressivement mis en place dans les écoles de l'éducation prioritaire pour favoriser le travail collectif des enseignants et une meilleure prise en charge des besoins des élèves au sein de la classe.
- L'accueil des enfants de moins de trois ans est particulièrement favorisé.
- Une attention particulière est apportée à l'entrée au collège. **Un accompagnement continu en sixième**, organisé en petits groupes, développe l'autonomie des élèves dans la prise en charge de leur travail personnel.
- **L'accueil des parents** est encouragé pour mieux les associer à la vie de l'école et favoriser une meilleure connaissance mutuelle entre l'école et les familles.
- Les dispositifs permettant d'accroître **l'ambition scolaire des élèves** sont développés (cordées de la réussite, internats de la réussite...).

Au mois de novembre 2017, Jean-Michel Blanquer, nommé en 2017 Ministre de l'Éducation nationale par Emmanuel Macron, annonçait la tenue prochaine d'une concertation sur l'éducation prioritaire, afin de proposer une nouvelle carte. Il souhaitait également améliorer la formation initiale et continue des profs.

Pour mémoire, en France à la rentrée **2016**, 1095 réseaux composaient la carte de l'éducation prioritaire.
364 collèges sont en REP+, 731 collèges sont en **REP**. Les enseignants y bénéficient de conditions particulières d'exercice permettant notamment de développer et faciliter le travail collectif et la formation continue.

La Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP) publie les chiffres clés des réseaux REP et REP+ à la rentrée 2017.
Ces données concernent l'origine sociale des élèves, le profil des enseignants, la scolarisation des enfants de moins de trois ans, l'évaluation des compétences 1 et 3, la réussite au DNB et les taux d'accès en seconde.

À la rentrée **2017**, l'éducation prioritaire (EP) regroupe 1 097 collèges publics dont **365 en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+)** et 6 700 écoles.
Neuf collèges sur dix en REP+ accueillent plus de 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée. Par ailleurs, les enseignants qui y exercent sont en moyenne plus jeunes et moins anciens dans l'établissement.
Les collégiens entrant en REP+ sont fragiles scolairement : près d'un sur cinq est en retard à l'entrée en sixième. Leur maîtrise des compétences du socle est moins solide. Par ailleurs, seuls trois quarts des collégiens de REP+ réussissent au diplôme national du brevet (DNB) contre près de neuf élèves sur dix dans les collèges publics hors éducation prioritaire.

À Vandœuvre-lès-Nancy, trois groupes scolaires et une maternelle font partie du RRS : Paul Bert, Jeanne d'Arc et Europe Nations et la maternelle Jean Pompey.

Il est à noter que l'école élémentaire Brossolette bénéficie également de l'accompagnement éducatif au même titre que les trois autres écoles du RRS. Le collège Haut de Penoy est un établissement classé REP et fait par conséquent partie du réseau.

En Annexe 1, vous pourrez consulter les chiffres (mis à jour en décembre 2017) produits par l'Insee sur le quartier prioritaire « Haussonvile - Les Nations ». Ces données englobent la partie nancéenne mais les données concernant le nombre d'écoles et d'établissements font apparaitre qu'il n'y a aucun établissement scolaire sur sa partie et reflètent par conséquent la situation de la commune de Vandœuvre-lès-Nancy.

En 2017, l'Éducation Nationale a recruté une chargée de mission sur les questions spécifiques de la Politique de la Ville dont les objectifs sont notamment de faire un état des lieux du nombre de collégiens qui résident en QPV, des nombreux dispositifs existants et de faire le lien avec les partenaires. Un recueil d'information quantitatif et qualitatif qui bénéficiera à l'ensemble des acteurs afin de mieux repérer et accompagner les publics pour enfin cibler les actions.

Les premiers recensements font état des chiffres suivants (données non officielles) :

- Collège HAUT de PENOY :

Environ **81%** des collégiens (384 élèves au total) résident en QPV.

- Collège Jacques CALLOT :

Environ **55%** des collégiens (442 élèves au total) résident en QPV.

Les objectifs de travail fixés doivent permettre une meilleure articulation des dispositifs. La question de l'accès aux droits a déjà pu être mise en lumière et doit être travaillée puisqu'il ressort que beaucoup d'élèves ne bénéficient pas des bourses alors qu'ils le devraient. Il convient de noter qu'il s'agit là d'une véritable plus-value pour le travail partenarial et pour la pertinence des solutions qui pourront être apportées grâce à un diagnostic plus fin.

LA SECURITE

Bilan conjoncturel des crimes et délits enregistrés

Le préfet de Meurthe-et-Moselle Éric FREYSSENARD a dressé à Nancy, vendredi 2 février 2018, le bilan de la délinquance 2017. Aucun chiffre à l'échelle des quartiers ni des villes n'est communiqué pour 2017, en revanche nous pouvons consulter un bilan 2017 de la délinquance en Meurthe-et-Moselle.

Il ressort globalement de ce bilan 2017 une 6ème année consécutive de baisse pour les atteintes aux biens, une progression des violences physiques crapuleuses, une baisse de la délinquance financière, et une augmentation des saisies réalisées.

Un focus est fait sur la police judiciaire de compétence régionale qui œuvre aussi sur la zone urbaine de la zone de sécurité prioritaire (ZSP), la criminalité organisée, les stupéfiants et la délinquance financière. En 2017, sur la ZSP de Nancy les chiffres statistiques évoquent 31 affaires, 85 personnes, une vingtaine de personnes écrouées, 2 armes saisies ainsi que 62 000 € liés au trafic de stupéfiants.

Pour mémoire, les ZSP sont un cadre d'action dans les quartiers touchés par la dégradation de l'ordre et de la tranquillité publics : cambriolages, vols avec violence, installation durable de vendeurs à la sauvette dans des secteurs touristiques, implantation de trafics de stupéfiants dans des halls d'immeubles ou dans les squares publics, etc.

En France :

- 53 ZSP relèvent de la compétence exclusive de la Direction générale de la police nationale ;
- 11 ZSP relèvent de la compétence exclusive de la Direction générale de la gendarmerie nationale ;
- 7 ZSP sont mixtes, police et gendarmerie nationales ;
- 9 ZSP relèvent de la compétence de la préfecture de police de Paris.

Depuis leur création, 3 vagues de ZSP

- **1ère vague**

Le 30 juillet 2012, une première vague de création de 15 ZSP est annoncée (6 en secteur de sécurité publique, 3 à la préfecture de police, 5 en secteur de gendarmerie et une zone "mixte" police/gendarmerie). Elles ont été prédéfinies, exceptionnellement au niveau central, en fonction de critères objectifs de gravité déterminés par les directions générales de la police et de la gendarmerie nationale. Ainsi, ces 15 ZSP, réparties dans 24 villes, correspondent à des quartiers où la délinquance s'est durablement ancrée. Le fait de cibler avec précision les zones et les actions à mener permet une meilleure efficacité sur le terrain et une meilleure coopération entre les dispositifs d'intervention.

- **2ème vague**

Le 15 novembre 2012, le ministre de l'Intérieur prévoit 49 nouvelles ZSP qui amènent le nombre de ZSP à 64.

- **3ème vague**

Le 11 décembre 2013, le Gouvernement annonce la création de 16 nouvelles ZSP. Cette troisième vague de déploiement permet également d'étendre le périmètre de quatre ZSP déjà existantes.

En Meurthe-et-Moselle, les communes suivantes entrent en ZSP par la deuxième vague

- **Nancy** (Centre-ville, Plateau de Haye) ;
- **Vandœuvre-lès-Nancy** (Les Nations) ;
- **Laxou** (Les Provinces)

La création de ZSP nécessite un renforcement des effectifs sur le terrain. Pour information, la politique de sécurité du Gouvernement crée 500 postes annuels supplémentaires de policiers et de gendarmes, dont les ZSP bénéficient prioritairement**.**
Les ZSP résultent d'un travail interministériel entre les ministères de l'Education nationale, de la Justice, de l'Egalité des territoires, de l'Intérieur, des Outre-Mer et de la Ville.

Pour compléter ces données sur la sécurité, une étude menée sur la période allant du 1er janvier au 31 mai 2018 et qui porte sur l'état de la délinquance constatée sur la commune de Vandœuvre-lès-Nancy nous est transmise courant juin.

Si l'on regarde la Circonscription de Sécurité Publique qui s'étend sur les 20 communes de la Métropole du Grand Nancy concernant la délinquance générale, on relevait 6 967 faits au 31 mai 2017 contre 6 392 faits au 31 mai 2018, soit un taux d'évolution de -8,25%. Pour mémoire, en 2016 les faits étaient nettement plus nombreux et atteignaient 7 360 faits au 31 mai.
La baisse entre 2016 et 2018 est donc de -13,15%.

Les faits élucidés quant à eux connaissent une augmentation de +6 ,04% entre 2017 et 2018 passant de 3 028 faits élucidés à 3 211 en 2018.

Concernant la commune de Vandœuvre-lès-Nancy, on constate une baisse de **-15,49%** des *107 index du fichier État 4001** (soit – 121 faits) tandis que dans le même temps les faits élucidés pour ces 107 index augmentant de +10,07%, soit + 28 faits élucidés sur la période.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Sur la période (1er au 31 mai 2018), on constate une baisse des atteintes de -2,56% soit – 3 faits. Dans le même temps l'élucidation fait un bond de + 35 points pour atteindre un taux de +102,63%.
À l'intérieur de l'agrégat, les violences physiques non crapuleuses et les violences sexuelles sont en baisse de respectivement -6,94% et -25%. Connaissent une hausse les violences physiques crapuleuses de +100% ce qui ramené au nombre de faits ne représente que + 3 faits supplémentaires passant de 3 en 20017 à 6 en 2018, au sein de cet item augmentent à égalité de 1 fait les vols à main armée avec arme, vols avec arme blanche et vols avec violences sans arme. Les menaces de violences connaissent elles aussi une hausse de +6,67% soit + 2 faits supplémentaires.

Les atteintes aux biens

L'ensemble des atteintes aux biens sont en recul de -7,85% soit - 30 faits. On constate notamment une baisse conséquente des vols avec effractions de -54,39% soit - 31 faits répartis en - 21 faits pour les lieux d'habitation et - 10 faits pour les autres lieux (cave, garage, etc.).
Une hausse des autres destructions et dégradations est notée notamment concernant les véhicules privés.
En terme d'élucidation, le taux reste stable voire légèrement supérieur à 2017 de + 0,13 point pour s'établir à 11,635%.

Infractions Relevées par l'Action des services (IRA)

Les IRAS marquent une baisse de -36,75% soit - 43 faits élucidés.
On note cependant une hausse conséquente des interpellations en matière de port et détention d'armes qui passent de 4 à 16 soit + 12 faits.
En matière de stupéfiants, on note une baisse des interpellations de - 48,62% soit – 53 cependant celles-ci représentent 16,47% de la totalité des interpellations faites sur la CSP Nancy. Sur les 16 trafics démantelés sur la CSP, 2 l'ont été sur Vandœuvre.
Les interpellations en matière d'usage-revente sur Vandœuvre représentent 23% du total de la CSP, et 15,20% des interpellations en matière d'usage simple.
Une interpellation a été réalisée cette année en matière de proxénétisme et aucun délit en matière des courses ou de jeux n'a été relevé.

*** Fichier Etat 4001**

Source administrative relevant les faits constatés (délits et crimes) par les services de police, de gendarmerie et la préfecture de police de Paris (nomenclature différente sur la capitale), c'est-à-dire les crimes ou délits portés à la connaissance de ces services ou découverts par ceux-ci. L'État 4001 concerne exclusivement les faits faisant l'objet d'une procédure judiciaire transmise au parquet (à la suite d'une plainte ou d'une enquête de police pour les faits les plus graves). Il exclut donc :

- les contraventions de toute nature et les délits routiers qui, tout en étant portés à la connaissance des services, ne sont pas enregistrés dans l'outil de statistique officiel ;
- l'intégralité des infractions au séjour des étrangers et des faits portés sur la main courante ;
- les infractions constatées par d'autres institutions (douanes, inspections du travail, répression des fraudes)…

Il comprend 107 index qui, selon la classification de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), peuvent faire l'objet de cinq grands regroupements.

L'État 4001 comprend également :

- un taux d'élucidation ventilé selon le type de faits.
- des informations très synthétiques sur les personnes mises en cause (mineures, majeures selon le sexe).

HABITAT, CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

À Vandœuvre, la part des résidences principales est constituée à 65% par le locatif (36% dans le parc locatif privé et 29% dans le parc HLM). Les appartements constituent 79% du parc total et la part des petits logements est élevée (59% de T1-T2-T3).

Au 1er janvier 2017, la Ville de Vandœuvre disposait de 5 590 logements sociaux dits « SRU » (comprenant les logements ordinaires conventionnés privés et publics et les équivalents-logements type foyers ou CHRS) soit :

- **38.60% de l'ensemble du parc de logements de la Commune** (« taux SRU ») contre 26.24% sur l'ensemble de la Métropole du Grand Nancy
- **16 % du parc social de l'ensemble de la Métropole,** tandis que la population de Vandœuvre représente environ 12% de la population métropolitaine.

Le QPV situé sur Nancy et Vandœuvre, compte environ 5 000 logements sociaux dont environ 4 200 logements sociaux sur la partie vandopérienne du QPV (environ 75% du parc social de la Commune de Vandœuvre est donc situé sur le QPV) et dont quelques 1 650 logements sur le secteur Vand'Est - Etoile (cible du NPNRU), soit 95% du parc de logements de ce secteur (les 5% de logements restants étant issus des ventes de logements Hlm).

Le parc locatif social est géré par les deux principaux bailleurs Batigère et MMH. Les loyers du secteur Vand'Est - Étoile sont parmi les plus faibles de l'agglomération (4,9 euros le m² contre 5,6 euros le m² sur le Grand Nancy).

Les indicateurs de précarité font état de difficultés économiques qui concernent plus particulièrement Vand'Est - Etoile, avec une population plus précaire et défavorisée. Cette partie du parc Hlm souffre d'une insuffisante diversité patrimoniale avec une typologie de logements inadaptée au regard de la demande et du vieillissement de la population (typologie dominante de grands logements T4 et T5, dispositions et surfaces des logements obsolètes, absence de prolongement vers l'extérieur …).

Le secteur présente une vacance faible mais une mobilité relativement importante sur le secteur Vand'Est.

II. RAPPORT sur la situation de la ville au regard de la Politique de la Ville

A. ACTIONS SPÉCIFIQUES MENÉES AU BÉNÉFICE DES HABITANTS DU QUARTIER PRIORITAIRE

Le programme d'actions est élaboré chaque année en tenant compte des champs spécifiques de la Politique de le Ville notamment et des recommandations spécifiques.

Ce dernier vise à favoriser :

- La **cohésion sociale**, dont les objectifs sont recensés dans le pilier 1 du contrat de ville, autour de thématiques d'éducation, de réussite éducative, de soutien à la parentalité, d'accès aux droits et aux solidarités, de santé, de prévention et de sécurité, et pour finir d'accès aux sports, à la culture et aux loisirs.
- Le **cadre de vie et le renouvellement urbain**, dont les objectifs sont recensés dans le pilier 2, en cohérence avec le nouveau programme de rénovation urbaine, l'amélioration de la qualité de vie des habitants et la garantie de l'accès à tous à un logement décent par le biais de la mise en œuvre de la gestion urbaine de proximité.
- Le **développement économique et l'emploi**, dont les objectifs sont recensés dans le pilier 3, sur des enjeux de développement des activités économiques et des actions dont la mise en œuvre favorise l'accès à l'emploi.
- La mise en œuvre d'actions transversales en faveur de **la lutte contre les discriminations**, de la **promotion de l'égalité femmes-hommes** et décliner des actions spécifiques en faveur de **la jeunesse** notamment sur des questions telles que la citoyenneté et les valeurs de la République.

Chaque année, dans son budget primitif, la commune affecte des crédits spécifiques en faveur de la Politique de la Ville qui permettent de financer les projets déposés notamment par les associations en direction des publics du quartier prioritaire et qui concernent, pour mémoire, les 3 piliers du CVGN 2015-2020 :

- Pilier 1 « Cohésion Sociale » ;
- Pilier 2 « Cadre de vie et Renouvellement urbain » ;
- Pilier 3 « Développement économique et l'emploi ».

Pilier 1 : LA COHÉSION SOCIALE

Pour 2017 la Municipalité a accompagné les porteurs de projets au travers des thématiques liées à l'éducation, la parentalité, l'accès aux droits et la solidarité, la santé, la prévention et la sécurité en et enfin les thématiques de sport, culture et loisirs.

La commune a été sollicitée et suite aux arbitrages techniques et politiques, 71 projets ont été soutenus (49 actions en 1ère session et 22 en 2ème session).

Au total, concernant le Pilier 1 « Cohésion Sociale », 88 500 € ont été attribués à 21 associations.

Liste des associations concernées et détail global des sommes attribuées :

Associations dont le siège se situe à Vandœuvre-lès-Nancy

Ark-en-ciel (7 500 €), ATMF (6 000 €), AVEC (8 000 €), BOXE FRANÇAISE VANDŒUVRE (2 000 €), CIDFF (1 000 €), Cinquième art (2 500 €), CRIL 54 (800 €), Croq'espace (9 000 €), France Dépression Lorraine (3 000 €), Jeunes et cité (8 000€), KHAMSA (6 500 €), MJC Étoile (2 500 €), MJC LORRAINE (3 000 €), MJC CS Nomade (14 000 €), Réponse (7 500 €) et Tricot couture service (3 000 €), VANDŒUVRE BASKET (1 200 €).

Associations dont le siège se situe à Nancy

ACB 54 (500 €)

Associations dont le siège se situe à Maxéville

CDOS 54 (500 €)
APDGE (1 000 €)

Association dont le siège se situe à Lunéville

A'VENIR (1 000 €)

Répartition d'attribution en fonction des différentes thématiques :

Thématique **Soutien aux associations** (3 projets)	4 000 €
Thématique **Education** (14 projets)	21 600 €
Thématique **Parentalité** (6 projets)	7 000 €
Thématique **Santé** (3 projets)	4 500 €
Thématique **Accès aux droits - Solidarités** (14 projets)	15 200 €
Thématique **Prévention Sécurité** (6 projets)	6 500 €
Thématique **Sport Culture Loisirs** (17 projets)	21 500 €
Programme **Ville Vie Vacances 2017** (7 projets)	6 700 €
Programme **FIPD 2017**(1 projet)	1 500 €
TOTAL 2017 (71 projets)	**88 500 €**

Sur les crédits spécifiques de la Politique de la Ville et concernant le Pilier 1 et pour 2017, la Municipalité a subventionné les associations à hauteur de 88 500 €.

Le Dispositif de Réussite Éducative

Le Gouvernement, au travers ce dispositif spécifique de la Politique de la Ville, a continué en 2017 à faire de cette thématique une priorité en lien étroit avec le Ministère de l'Education Nationale tant au plan national que local. Les préconisations faites par le CGET en mars 2016 restent d'actualités (cf. document joint en annexe), aucune disposition nouvelle n'a été prise concernant l'exercice 2017.

Dans son rapport d'activité 2017, l'État annonce un chiffre de 500 PRE recensés en France permettant l'accompagnement de 92 000 enfants.

Le programme s'adresse toujours aux enfants et adolescents « qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux ». Il propose ainsi une démarche de prise en compte de l'enfant dans sa globalité. On ne s'adresse pas seulement à des « élèves », mais bien à des enfants ou adolescents évoluant dans un contexte familial, social, environnemental propre qui doit être pris en compte.

À Vandœuvre-lès-Nancy, le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) poursuit, et ce, depuis 20006, l'accompagnement d'enfants, âgés entre 2 et 16 ans, cumulant des difficultés d'ordre scolaire, éducatif, social et/ou sanitaire. Ce sont ainsi 610 enfants qui ont été accompagnés dans ce cadre qui vise à garantir une égalité des chances à chacun des élèves.
Afin de bénéficier d'une prise en charge, l'enfant doit être domicilié dans le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville « Haussonville - Les Nations ».

En 2017, 191 enfants ont bénéficié d'une ou plusieurs actions menées par le DRE, soit une augmentation de 60,50 % par rapport à 2016 (pour mémoire, 119 enfants suivis).

Pour mettre en œuvre un parcours individualisé répondant à la problématique de l'enfant, celui-ci s'appuie sur une démarche partenariale et une collaboration de différents acteurs que sont :

- Les institutions (DDCS 54, Éducation Nationale, Conseil Départemental 54) ;
- les parents ;
- les associations (MJC CS Nomade, MJC Lorraine et Étoile, etc.) ;
- les services municipaux tels que les services Affaires scolaires et Périscolaires, Médiathèque, Ludothèque et Jeunesse ;
- ou encore la volonté individuelle des bénévoles.

L'équipe du DRE est composée d'une coordinatrice et d'une référente de parcours. Ces professionnelles, respectivement conseillère en économie sociale et familiale et éducatrice spécialisée, restent vigilantes à proposer un parcours d'actions et/ou d'activités personnalisé tout en veillant à ne pas surcharger l'emploi du temps de l'enfant.
Il peut ainsi être proposé des activités sportives, culturelles dispensées par des associations ou acteurs locaux. Ceci dans le but de permettre à l'enfant de s'épanouir au sein d'un groupe.

Au sein des écoles, hors temps scolaire, le DRE mène aussi différentes actions comme les « Ateliers Langage », le « Club Lecture Écriture », les ateliers «Théâtre », les ateliers « Petites histoires pour grandir », les cours de Français Langue Étrangère, les ateliers « relaxation - graphisme ».

En 2017, 29 sorties ont pu être mises en place dont 69% ont permis aux enfants une amélioration de la situation. Cette statistique apparait positive compte tenu de la situation complexe sociale et/ou familiale, de la problématique des familles ne maitrisant pas la langue française voire même ne parlant pas du tout.

Le coût résiduel du dispositif à charge pour la commune et pour 2017 s'élève à 40 000 €.

Pilier 2 : LE CADRE DE VIE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Sur les crédits spécifiques de la Politique de la ville, la Municipalité a accompagné les acteurs associatifs, sur des projets concernant principalement l'amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants et qui tendent à favoriser la mobilité de ceux-ci. Le montant des subventions attribuées en 2017 était le suivant : 4 000 € attribués aux 3 associations suivantes : CLCV (1 000 €), DYNAMO (1 000 €), Jeunes et Cité (2 000€).

Nous ne pouvons que constater que très peu de projets sont déposés sur ce Pilier. Il convient de préciser que peu d'associations vandopériennes interviennent directement dans

le champ du logement et l'amélioration du cadre de vie (CLCV, SERVAPRO principalement). Bien que participant à l'amélioration du cadre de vie, les autres associations proposent des projets qui ont avant tout une visée « sociale ».

Il est à noter une baisse des subventions sur le Pilier notamment justifiée par la dissolution de l'association CGL qui ne dépose par conséquent plus de demande de subvention.

Sur les crédits spécifiques de la Politique de la Ville 2017 et concernant le Pilier 2, la Municipalité a subventionné les associations à hauteur de 4 000 €.

La finalisation des travaux du PRU 1

Le Programme de rénovation urbaine (PRU 1) s'est essentiellement concentré sur :

- La création d'une véritable dynamique de « Cœur de Ville » à Vandoeuvre;
- La réalisation d'un réseau de places et de voies permettant aux habitants de se réapproprier les espaces ;
- Le renforcement de la présence du paysage et de la nature en ville;
- L'amélioration de la trame viaire et bâtie (résidentialisation, redéfinition des espaces extérieurs, amélioration du confort thermique…);
- La diversification de l'offre de logements : le nombre de logements a diminué de 3% sur l'ensemble du quartier ZUS (224 démolitions, 101 logements reconstruits dont 80 sur site).

Cette politique de faibles démolitions s'est avérée **sous-dimensionnée**. « *Même si la transformation du cadre de vie est incontestablement un point fort du PRU, les conditions de vie des habitants ne se sont pas suffisamment améliorées, et se sont même dégradées dans certains quartiers, parfois de façon inquiétante, dans un contexte de crise économique et sociale particulièrement sévère*[1] » et notamment dans les secteurs Vand'Est et Etoile.

Le coût des travaux, pour 2017, réalisés dans le cadre de l'ANRU s'élève à 1 057 580 €.

[1] Source : Plan Stratégique Local du Grand Nancy - Avis de l'État (2 septembre 2013), page 6/55

Pilier 3 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Toujours pour remédier à la forte dégradation du marché du travail, la Municipalité a souhaité continuer son accompagnement financier sur des actions menées par les associations locales en matière d'insertion par l'activité économique, d'accompagnement à l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, mais aussi d'accès aux savoirs de base et prévention de l'illettrisme.

Sur les crédits spécifiques de la Politique de la ville, la Municipalité a par conséquent accompagné les acteurs associatifs. Le montant des subventions attribuées était le suivant :

En 2017, 21 900 € ont été attribués à 9 associations.

Liste des associations concernées et détail global des sommes attribuées :

AVEC (5 000 €), CIDFF (5 000 €), CREPI Lorraine (500 €), CRIL 54 (400 €), IDEES INTERIM (2 500 €), PARCOURS LE MONDE GRANDE EST (500 €), PIVOD (1 000 €), RÉPONSE (2 000 €), et TRICOT COUTURE SERVICE (5 000 €).

Sur les crédits spécifiques de la Politique de la Ville 2017, concernant le Pilier 3, la Municipalité a subventionné les associations à hauteur de 21 900 €.

B. LE CONSEIL CITOYEN

Le Conseil Citoyen de Vandœuvre œuvre depuis maintenant plus de 2 années et a mis en place plusieurs groupes de travail qui élaborent des réflexions sur différentes thématiques.

Afin de permettre un fonctionnement optimal du conseil et afin de permettre aux membres de poursuivre la montée en compétence notamment par la maîtrise de l'environnement « Politique de la Ville », la Municipalité a décidé de poursuivre l'accompagnement mis en place depuis 2015 en 2017.

Pour le fonctionnement et l'accompagnement sur l'exercice 2017 du Conseil Citoyen de Vandœuvre-lès-Nancy, la commune a prévu un budget de 7 000 €

III. RAPPORT sur l'emploi de la DSU - CS

Suivant le rapport qui vient d'être relaté, du fait de ses caractéristiques, la commune de Vandœuvre-lès-Nancy et notamment son QPV « Les Nations » nécessite toujours un investissement important au-delà des crédits spécifiques du contrat de ville, ce qui explique d'une part, le couplage du dispositif de la Zone Franche Urbaine-Territoire Entrepreneur (ZFU-TE) et le nouveau projet de rénovation urbaine contractualisé avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et, d'autre part, le versement par l'État de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS) pour un montant de :

- **7 776 604 € pour l'exercice 2017**

Il convient de rappeler que l'utilisation de la DSU-CS contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, sans disposer de ressources fiscales suffisantes (Article L.2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A. ACTIONS ET CREDITS DE DROIT COMMUN SUR LES QUARTIERS

HABITAT ET CADRE DE VIE

1. LE RENOUVELLEMENT URBAIN

La poursuite de la contractualisation sur le NPNRU

Pour rappel, le NPNRU se base sur une contractualisation en deux temps.

Les protocoles de préfiguration sont signés entre l'ANRU et les partenaires locaux des projets. Ils précisent l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie nécessaires pour aboutir à des projets urbains. Leur durée varie de douze à vingt-quatre mois.

Concernant cette première étape, le protocole de préfiguration de la Métropole du Grand Nancy a été signé le 16 janvier 2017.

Les projets de renouvellement urbain sont ensuite déclinés dans des conventions pluriannuelles signées par l'ANRU et les partenaires locaux (collectivités, bailleurs sociaux…), à la suite des protocoles. Ils déterminent les opérations et les conditions de leur mise en œuvre.

L'année 2017 a été celle de l'élaboration du projet urbain relatif au QPV « Haussonville-Lès Nations », qui constituera la base de cette convention pour le projet vandopérien. A cet effet, une mission d'urbanisme a été confiée par la Métropole au cabinet URBITAT qui a animé tout au long de l'année 2017 les ateliers NPNRU en présence de tous les partenaires locaux, y compris le Conseil Citoyen (une réunion de lancement et sept ateliers de travail, qui se poursuivent sur 2018). Le cabinet URBITAT a également animé deux ateliers spécifiques en présence de l'ensemble des membres du groupe de travail « renouvellement urbain » du Conseil Citoyen ainsi qu'une réunion publique d'information et de concertation à l'attention des habitants de Vandoeuvre au cours de laquelle les habitants se sont exprimés sur leurs usages, leurs repères, la qualité des équipements … dans le QPV et dans la Commune.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Métropole du Grand Nancy devra être signée dans le courant du premier semestre 2019.

2. L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Les actions qui entrent dans ce cadre visent à **améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants du QPV**. La qualité de vie urbaine passe par des préoccupations de logement et mixité sociale, d'espaces publics, de transport et mobilité, de mixité fonctionnelle, d'accès aux équipements culturels et sportifs, de tranquillité publique.

2.1 Les investissements réalisés

La Ville de Vandoeuvre a réalisé au cours de cette année 2017 divers investissements répondant aux objectifs de ce pilier.
Le coût lié à ces investissements ne peut être chiffré à l'heure actuelle.

2.2 L'utilisation par les bailleurs sociaux de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Le dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les bailleurs sociaux a été créé en 2011 par l'Etat. Cet abattement annuel de 30 % vise à compenser les surcoûts liés aux besoins spécifiques dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Le cadre national instaure 8 axes (sur-entretien,….), les bailleurs sociaux doivent s'y référer et justifier les dépenses liées à ces surcoûts.

Des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB ont été signées le 16 décembre 2016 par l'Etat, la Métropole du Grand Nancy, la Commune de Vandœuvre-lès-Nancy, les 4 bailleurs sociaux présents sur le QPV (Batigère, MmH, Nouveau Logis de l'Est et 3F Immobilière Grand Est) et Union & Solidarité (U&S), et ce pour la période 2016-2018. Lesdites conventions ont été prorogées par avenants jusqu'en 2020, afin de couvrir la période du contrat de ville.

Un Comité Territorial TFPB relatif au QPV « Les Nations » a eu lieu le 17 juillet 2017. Il a permis d'échanger sur les bilans d'actions 2016 de chaque bailleur et sur les programmes d'actions 2017. En outre, il a été acté que le Conseil Citoyen de Vandœuvre soit convié aux prochains Comités Territoriaux TFPB.

En 2017, le montant total des dépenses des bailleurs valorisées dans la TFPB s'élève à 1 181 930 €.

La répartition de ces dépenses par axe est la suivante :

- renforcement de la présence du personnel de proximité = 16,5 %
- formation/soutien des personnels de proximité = 0,4 %
- sur-entretien = 9,7 %
- gestion des déchets et encombrants/épaves = 3,5 %
- tranquillité résidentielle = 5,8 %
- concertation/sensibilisation des locataires = 1,2 %
- animation, lien social, vivre ensemble = 34,7 %
- petits travaux d'amélioration de la qualité de service = 28,2 %

En 2017, le montant total des abattements annuels s'élève à 887 671 €.
A noter que ces abattements s'appliquent à 4 210 logements et qu'ils engendrent une perte fiscale nette annuelle d'environ 170 000 € pour la Commune.

2.3 Le partenariat autour de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est un dispositif visant à améliorer le cadre de vie de la population résidant en QPV.

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) 2004-2016, une convention-cadre de GUP a été signée à l'échelle de l'agglomération en 2011 et ce, pour une durée de 6 ans.

Une convention locale a été signée le 22 août 2013 par l'État, la Communauté Urbaine du Grand Nancy, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, les bailleurs sociaux et la Commune de Vandœuvre-lès-Nancy et ce, pour une durée de 5 ans.

En vue de relancer ce dispositif, le Cabinet URBITAT a été missionné par la Métropole du Grand Nancy pour la mise en œuvre d'un diagnostic en marchant.

Ce diagnostic a été élaboré sur l'ensemble du QPV le 5 octobre 2017 sur le quartier Vand'Est-Forêt Noire et le 17 octobre 2017 sur le quartier Cœur de Ville-Mairie. Les partenaires présents à ce diagnostic étaient : les 4 bailleurs sociaux, l'Etat, la Métropole du grand Nancy, le Conseil Départemental 54, des représentants du Conseil Citoyen de Vandœuvre, les élus et services de la Ville concernés.

L'objectif de ce diagnostic était de constater les atouts, les manques et les dysfonctionnements du QPV. 3 priorités en sont ressorties :

- l'appropriation du cadre de vie (jardins partagés, adressage des bâtiments,…) ;
- la gestion des déchets et des encombrants ;
- le stationnement.

Ces priorités seront déclinées dans la prochaine convention locale GUP.

En 2017, des actions partenariales ont été réfléchies en lien avec des associations et des partenaires institutionnels. On peut citer, par exemple, l'action « Forêt Noire » initiée par l'association AVEC en lien avec Batigère. Les objectifs de cette action sont : la sensibilisation au tri sélectif et au respect de l'environnement, le vivre ensemble et la convivialité, le réaménagement des espaces verts.

Par ailleurs, le groupe de travail dédié aux immeubles 1 et 3 rue de Remich a poursuivi ce travail en 2017. Il réunit le bailleur social (Nouveau Logis de l'Est), la Maison des Solidarités de Vandœuvre (MDS), l'association Jeunes et Cité et la Ville de Vandœuvre. L'objectif est de répondre aux diverses problématiques des locataires de ces immeubles, de créer du lien social et de travailler au mieux vivre ensemble. Diverses actions d'animation ont été menées en 2017 (fête de fin d'année,…).

Les actions menées dans le quartier Forêt Noire et à Remich vont s'amplifier au cours de l'année 2018.

Il est à noter que, pour 2017, le lancement de la GUP n'a pas engendré de coût pour la commune.

UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA REUSSITE EDUCATIVE ET EN DIRECTION DES JEUNES

L'éducation est une responsabilité partagée par un ensemble d'acteurs qui concourent au développement et à la socialisation des jeunes. Elle s'inscrit dans une continuité d'actions et dans une multiplicité de lieux. Afin de poursuivre sa politique de soutien et d'accompagnement de la jeunesse, la Municipalité a maintenu sa politique en faveur de l'accès aux différentes activités sportives, culturelles et de loisirs, à objectif éducatif, socio-éducatif, citoyen et de cohésion sociale. Cette politique se traduit par la mise en œuvre de divers dispositifs, animations ou manifestations tels que les animations jeunesse, les stages sportifs, les manifestations sportives, Vandœuvre City Plage, etc.

Il convient d'ajouter qu'en complémentarité du travail réalisé par les services sport et jeunesse, des équipements publics tels que la Ludothèque municipale par exemple, participent à la bonne mise en œuvre de cette politique éducative. La gratuité d'accès à la médiathèque réservée aux vandopériens participe également à favoriser l'accès à la culture et aux loisirs.

Au total, pour le soutien et le développement de l'action jeunesse la commune a subventionné les dispositifs à hauteur de 302 222 € pour 2017

DES ACTIONS EN FAVEUR DU LIEN SOCIAL ET DE L'ACCES AUX DROITS

Pour compléter cette analyse, nous noterons également l'investissement du C.C.A.S de Vandœuvre qui, notamment par le biais de son épicerie solidaire et des différents ateliers qui y sont menés, touche et accompagne un grand nombre d'habitants du QPV en situation de précarité. Sur le nombre total de vandopériens accompagnés, il convient de préciser que 90% réside en QPV. Dans le cadre du contrat de ville, la commune a d'ailleurs obtenu des subventions de l'État et de la métropole pour un montant global de 6 000 €.

La dotation de la commune pour le C.C.A.S et de son épicerie solidaire est de 909 000 € pour 2017 (915 000 € - 6 000 €).

Les personnes âgées bénéficient également d'un soutien de la Municipalité. La politique mise en œuvre permet, au-delà des actions quotidiennes menées par le service, d'apporter un soutien par le biais de deux actions phares que sont les « chèques cadeaux » et le « Pass Horizon ».

Pour ces deux prestations, le coût pour la commune s'élève à 126 265 € pour 2017.

Dans la continuité du travail de soutien aux associations, il convient d'ajouter tout le travail mené sur la structure Pagode et sur le centre socioculturel Yves Coppens. Ce dernier, né du premier programme de renouvellement urbain est un espace où habitants, acteurs locaux et institutionnels se rencontrent afin d'évoquer à la fois les problématiques du quartier et de proposer des actions qui peuvent répondre aux besoins. Cette structure sociale, au sein du quartier Vand'Est, a comme objectif de conforter la dynamique sociale importante initiée sur ce quartier.

Pour 2017, pour les structures Pagode-Coppens, la Municipalité avait prévu un budget de fonctionnement de 12 800 €.

Enfin, un autre établissement au service de la population, qui favorise l'accès aux droits est la Maison de Justice et du Droit (MJD). La convention qui lie, le Ministère de la Justice,

l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE), la Métropole du Grand Nancy et la commune a été signée en 2012 court jusque février 2018.

Au total, pour le service à la population, le coût résiduel à charge pour la commune est de 6 670 € pour 2017.

UNE POLITIQUE D'ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS

La commune de Vandœuvre-lès-Nancy compte 3 structures culturelles d'envergure, la Médiathèque municipale Jules Verne, l'école municipale de Musique, et le Centre Culturel André Malraux (CCAM), scène nationale.

La Médiathèque, créée en 2000, s'est définie comme un service de proximité, porteur de lien social et accessible à tous. La politique de gratuité mise en place en 2009 renforce l'usage de proximité, de par son implantation géographique, elle se destine en premier lieu à accueillir un public vandopérien notamment issu du QPV.

La commune a réalisé le choix d'une école municipale de musique et de continuer à promouvoir la culture, convaincu qu'il s'agit là d'un mode d'expression et de lien social privilégié entre les habitants. Ainsi, l'école municipale de musique de Vandoeuvre est implantée spécifiquement dans l'école élémentaire Jeanne d'Arc en plein centre du cœur de ville.

Parallèlement, les freins financiers à l'apprentissage musical ont été levés par la Municipalité ; soucieuse d'ouvrir l'accès à la culture à tous les habitants et notamment ceux du QPV, les tarifs ont été revisités en 2010. Ils intègrent une modulation forte en fonction des quotients familiaux des vandopériens. Cependant le décloisonnement culturel passe aussi par une pédagogie adaptée. Ainsi les projets de l'établissement ont pour but de faire connaître l'enseignement musical en dehors des murs et de banaliser l'inscription et la participation des familles. Un des projets phare est la constitution de trois orchestres à l'école, un dans chaque école élémentaire du QPV. Les autres projets de l'école de musique sont aussi orientés vers le développement des actions de groupes.

Le Centre Culturel André Malraux, soutenu conjointement par l'État (DRAC) et la Ville, propose une programmation autour du spectacle vivant (théâtre, danse…) et des expressions artistiques contemporaines (musique, expositions photographiques dans la galerie Robert Doisneau). Temps fort de chaque année, en mai, le festival « Musique Action », initié en 1984.

En parallèle, le service Culture de la commune met en œuvre de nombreux projets tels que « Vand'influences » qui se déroule tous les deux ans et dont l'objectif principal est de faire découvrir la création artistique et l'évolution musicale, impulsées par l'altérité des cultures d'origine des habitants de Vandoeuvre, permettre ainsi aux habitants d'appréhender l'actualité et la modernité des cultures du monde.

La gratuité d'accès à la médiathèque réservée aux vandopériens participe également à favoriser l'accès à la culture et aux loisirs.

Pour le bon fonctionnement de ces structures et pour la mise en œuvre de leurs projets respectifs, la Municipalité a prévu des budgets qui ont permis de répondre aux dépenses qui s'élèvent à hauteur de 139 000 € pour 2017.

DES ACTIONS EN MATIERE DE SANTE

La ville de Vandœuvre-lès-Nancy a poursuivi en 2017 ses actions menées au bénéfice des habitants du quartier.
Pour mémoire, depuis 2016, les objectifs inscrits dans le CVGN 2015-2020, sont :

- Permettre et renforcer l'accès aux droits en matière de santé ;
- Prendre en compte l'évolution des besoins des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et en situation précaire ;
- Faire de la santé un vecteur de bien-être ;
- Assurer une coordination locale autour des besoins en santé identifiés par le public et les professionnels médico-sociaux.

En 2017, certains projets ont été reconduits et d'autres mis en œuvre afin de tendre vers les objectifs fixés, à savoir :

- Salon bien-être ;
- Nourriture à partager ;
- Projet Hygiène de vie avec l'école élémentaire Jeanne d'Arc ;
- Dépistages de maladies (vue, HTA) ;
- Conférences trimestrielles ;
- Défibrillateurs ;
- Octobre rose ;
- Interventions Santé au Foyer résidence les Jonquilles.

Au total, toutes ces actions des habitants dont ceux résidant en QPV ont engendré un coût pour la commune de 37 190 € pour 2017.

DANS LA CADRE D'UNE POLITIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE

En complémentarité des actions sécuritaires assurées par le service de Police Municipale, le cadre défini par la municipalité autour des missions de développement social permet, depuis 2015, d'offrir un accompagnement aux porteurs de projets associatifs et municipaux dans l'élaboration de leurs actions selon les priorités définies par la ville et les partenaires. Le travail réalisé a permis d'animer des instances de coordination des projets et thématiques liés aux questions de prévention et de sécurité tout en veillant à la cohérence des projets et des interventions des acteurs dans le cadre du contrat de ville.

Cette dynamique aura permis à nouveau de mettre en lumière que très peu de projets ont été mis en œuvre par les associations en faveur d'une politique de prévention.

Le Conseil Départemental de Meurthe-Et-Moselle, notamment compétent en matière de « prévention spécialisée », poursuit toujours le travail avec l'association Jeunes et Cité, acteur associatif de la prévention spécialisée, afin de mener les actions de prévention spécialisée sur le territoire de Vandœuvre. L'association ne sollicite toujours pas la commune sur du fonctionnement mais dépose de nombreux projets financés en 2017 à hauteur de 10 000 €.

Un autre choix important fait par la Municipalité a été de recourir à la médiation sociale. La médiation sociale est une pratique encore relativement récente en France, puisqu'elle a émergé autour des années 1980, mais elle est aujourd'hui largement reconnue comme un mode efficace de résolution des tensions et de mise en relation entre les populations des quartiers et les institutions.

Les habitants et usagers des quartiers veulent pouvoir vivre, se déplacer et profiter de leurs quartiers en toute quiétude. La médiation sociale est un outil qui tend à favoriser le dialogue et les échanges, ainsi, éviter les conflits et le recours aux forces de police. Depuis 2009, les dispositifs des correspondants de nuit et médiateurs de jour répondent à une mission de lien social et de tranquillité publique sur le territoire vandopérien. Le dispositif dispose aujourd'hui d'une légitimité sans conteste auprès des résidents et d'une reconnaissance plus institutionnalisée.

La Commune, avec le soutien de l'État et des partenaires qui œuvrent sur le quartier prioritaire « Les Nations » et plus particulièrement le quartier Vand'Est comme notamment les bailleurs sociaux, a souhaité voir poursuivre le travail engagé pour tenter d'apporter des réponses différenciées à la détresse sociale et au sentiment d'insécurité ressentis par les habitants.

S'articulant autour des enjeux majeurs que sont la tranquillité publique, le civisme et le rétablissement des liens sociaux, le dispositif de médiation sociale de proximité, en intervenant directement sur les lieux de vie des habitants, s'engage à assurer les missions suivantes :

- Présence sur le terrain :
  - assurer une veille technique urbaine de proximité ;
  - porter assistance aux personnes confrontées à un accident ou à un problème de santé en attendant l'arrivée des secours ;
  - lutter contre le sentiment d'insécurité des habitants par une présence active de proximité ;
- Prévention :
  - prévenir les incivilités de toutes sortes ;
  - promouvoir la citoyenneté dans la vie quotidienne
- Médiation :
  - réguler les conflits d'usage des espaces, de manière à créer un climat de confiance
  - être à l'écoute de la population et favoriser le dialogue et la médiation entre les personnes et les institutions ;
  - aplanir les difficultés de la vie collective et venir en aide aux personnes fragilisées en les orientant vers les structures compétentes.
- Actions de jour :

  Ces dernières orientations doivent s'articuler autour d'actions entrant dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, elles sont définies annuellement lors des Comités de Pilotage stratégiques.

  Afin de satisfaire à cet objectif, un réel partenariat doit être consolidé avec les acteurs sociaux du territoire dans un souci de continuité avec l'action de nuit.

La commune a par conséquent attribué une subvention annuelle de fonctionnement de 230 000 €. Par ailleurs, en 2017, suite à des problèmes d'incivilités subies par les commerçants, après concertation avec la Municipalité, les médiateurs ont été réquisitionnés sur le terrain afin de permettre d'apaiser les tensions. Pour permettre le projet, la Municipalité a octroyé une subvention spécifique de 16 650 €.

Au total, pour l'année 2017, la commune a subventionné l'AVMS à hauteur de 246 650 €.

UN SOUTIEN DES ACTEURS DE LA VIE ASSOCIATIVE

La ville de Vandoeuvre bénéficie d'une richesse associative importante qui œuvre sans relâche au sein des différents quartiers. En 2017, **328 associations** actives étaient recensées, qu'elles aient leur siège sur la ville ou y réalisant une grande partie de leurs activités.

Cet important tissu associatif, sa performance au service de la population et du vivre ensemble en font un atout majeur et précieux pour Vandoeuvre. Les associations représentent, aux côtés de la Municipalité, les acteurs incontournables pour le resserrement du lien social, la formation permanente, l'Éducation Populaire, l'accès à la culture et l'animation des quartiers.

71 associations touchaient, en 2017, un public essentiellement issu du quartier prioritaire de la ville « Haussonville - Nations », qu'elles aient ou non leur siège au sein de ce QPV.

Il convient de noter qu'au total, ce sont 96 associations qui, en 2017, avaient leur siège dans quartier prioritaire de la ville «Haussonville - Nations», la plupart œuvrant dans le domaine du social, du sport ou de la culture.

Subventions

Pour l'année 2017, en ce qui concerne les associations touchant essentiellement un public issu du QPV, ce sont :

- 53 associations ont touché une subvention de fonctionnement pour un montant total de 582 050 € (hors subvention AVMS) ;

- 16 associations ont touché une subvention sur projet exceptionnel ou inter-associatif (hors subventions liées au contrat de ville) pour un montant total de 36 360 euros.

À cela il convient d'ajouter les subventions versées aux 3 MJC de la ville, agissant elles aussi pour les habitants résidant au sein du QPV. Proportionnellement au nombre d'adhérents habitant le quartier prioritaire, voici les subventions versées à ces MJC (hors contrat de ville) :

- MJC Lorraine : 91 849 €
- MJC Étoile : 272 749 €
- MJC CS Nomade : 173 698 €

Les aides indirectes

En parallèle, les associations vandopériennes bénéficient, dans le cadre de leurs activités quotidiennes ou de manifestations occasionnelles, de l'appui de la ville dans différents domaines : travaux de communication (impression d'affiches, de tracts, d'invitations), prêt de véhicule, mise à disposition de personnel, interventions du centre technique municipal (prêt de matériel pour les manifestations, réparations dans les locaux, …), utilisation des installations sportives, mise à disposition des salles municipales, mise à disposition de locaux associatifs...
Cette aide indirecte a été chiffrée, pour 2017, à **1 267 614 €** pour les associations œuvrant auprès du public QPV, soit environ 56 % de l'aide indirecte totale versée à toutes les associations sur l'année (2 256 344 euros).

Au total, le montant global des aides octroyées par la Municipalité aux associations pour l'année 2017 s'élève à 2 424 320 €.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2015, la Zone Franche Urbaine (ZFU) est devenue Zone Franche Urbaine-Territoire Entrepreneur (ZFU-TE). Ce dispositif laisse encore présager des exonérations fiscales et sociales à destination des entreprises souhaitant s'installer dans le Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) « Haussonville-Les Nations » qui vient dorénavant remplacer l'ancienne Zone Urbaine Sensible (ZUS). Le QPV a néanmoins un périmètre moins étendu et l'ensemble de ces exonérations deviennent de plus en plus restrictives.

À Vandœuvre, divers outils au service de l'insertion

La Mission Locale

S'agissant des jeunes âgés de 16 à 25 ans, la Mission Locale du Grand Nancy *propose* une palette de services dédiés via un réseau d'accueil de proximité. Il s'agit d'antennes locales dont une installée à cet effet, place de Paris, dans des locaux mis à disposition par la Commune.

Pour mémoire, de 2012 à 2016, le nombre de jeunes Vandopériens accueillis par la Mission Locale a augmenté passant de 654 jeunes accueillis à 788 jeunes soit une hausse de 20,5 %.

Les profils des publics accueillis en 2017

L'équipe présente au sein de l'antenne de Vandoeuvre a accueilli, informé et suivi **891 personnes**, soit 103 personnes de plus qu'en 2016 (788), + **13 % d'augmentation.**
Sur ces 891 personnes, 191 se sont adressées pour la première fois à la Mission Locale (jeunes primo-accueillis). Plus de 70 % de ces personnes résident en QPV.
48,6 % des jeunes suivis sont des jeunes femmes. Cette proportion s'inverse chez les jeunes primo-accueillis (51,3 %).
La tranche d'âge la plus représentée est celle **des 22-25 ans** suivie par celle des 18-21 ans.
Il est à noter que les jeunes gens de **âgés plus de 26 ans sont de plus en plus nombreux** à poursuivre leur parcours en Mission Locale (18%). Ceci traduit un allongement des parcours d'accès à l'emploi lié à la crise économique qui dure depuis plus de 10 ans.

Niveau de qualification : le niveau de qualification des jeunes vandopériens suivis par la Mission Locale est moins élevé que sur d'autres territoires : **35,9 % ont un niveau IV** alors que cette proportion avoisine les 45 % sur la population totale des jeunes inscrits à la Mission Locale.

Mobilité : 47 % des jeunes ne bénéficient d'aucun permis. Seulement 1 jeune sur 4 bénéficie d'un véhicule (automobile ou cyclomoteur). **79,9 %** utilisent les transports en commun.

Situation familiale : 88,1 % des jeunes déclarent être célibataires. 10, 8 % vivent en couple.
91,7 % n'ont pas d'enfant (près de 95% des primo-accueillis). 9,3 % ont de 1 à 4 enfants.
85 d'entre eux sont bénéficiaires du RSA, dont 50 femmes.

Type d'hébergement : 23,8 % ont un logement autonome et 55,2 % sont hébergés par leurs parents. 12,7 % sont hébergés par un autre membre de leur famille.

Accompagner les parcours d'insertion

La Mission Locale assure, par délégation de l'État, le droit à l'accompagnement de tous les jeunes tout au long de leur parcours jusqu'à l'emploi durable et leur autonomie sociale (Lois Travail).
L'outil pour la mise en œuvre de ce droit à l'accompagnement est le **PACEA** (Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie).
Cet outil se traduit par un accompagnement renforcé jalonné d'étapes de parcours permettant la progression vers l'emploi et l'autonomie.
La forme la plus intense de cet accompagnement est la **Garantie jeunes**.
De plus, et par délégation de la Région Grand Est, la Mission Locale met en œuvre le C.E.P. (**Conseil en Evolution professionnelle**, outil de la loi du 4 mars 2015 relative à l'orientation tout au long de la vie).
Plus de la moitié des jeunes vandopériens ont bénéficié d'une **phase de diagnostic approfondi** permettant de jeter les bases d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle.
Le travail d'orientation professionnelle (travail d'un projet professionnel et validation), s'est traduit par 828 actes de services proposés dont **l'atelier d'orientation active** et **immersion en entreprise**.
En 2017, 891 personnes ont été accompagnées dont près la **moitié de manière renforcée (469**). Sur ces 891 personnes, **119 ont bénéficié de la mesure Garantie jeunes**.

FOCUS Garantie Jeunes :

- La majorité de ce public a entre 18 et 21 ans.
- 70 sont des jeunes hommes.
- Les niveaux de qualification IV et V sont prépondérants (90 jeunes).
- 86 jeunes résident en QPV.

Agir pour l'accès à l'emploi

La Mission Locale intègre différentes équipes qui proposent **une offre de services transversale** :

- Rôle de **prescription vers les formations** de Pôle Emploi ou du programme régional de formation de la Région Grand Est. 2 conseillères basées au siège suivent ainsi la gestion des places de formation, l'inscription, le suivi et l'évaluation des parcours de formation des jeunes. En 2017, les jeunes vandopériens ont bénéficié de **619 actes** de services « formation », 79 sont entrés effectivement en formation.

- Rôle de **promotion des métiers et de conseil en orientation professionnelle** : en collaboration avec la Maison de l'Emploi, la Mission Locale anime et programme des actions de découverte des métiers au sein d'un espace métiers commun aux deux structures (mardis des métiers accueillant des professionnels, jeudi des entreprises avec visites d'entreprises, de CFA…) et anime un atelier d'orientation active.

- **Relations avec les entreprises** : notamment en direction des employeurs locaux, l'équipe dédiée propose un atelier modulaire à la recherche d'emploi et des services aux employeurs dans le cadre notamment de pré-recrutements ou recrutements et tout conseil lié aux contrats de travail. Ce sont ainsi **2551 actes de services** qui ont

été proposés aux jeunes vandopériens en 2017 et qui ont permis à **423 jeunes de renouer avec l'emploi** (dont 19 contrats en alternance).

- Enfin, la Mission Locale répond également aux besoins sociaux individuels des jeunes en mobilisant toutes les **aides individuelles** permettant d'y contribuer : Fonds d'Aide aux Jeunes, allocations interstitielles PACEA, indemnités mensuelles Garantie jeunes… La Mission Locale réalise l'ingénierie individuelle des demandes et la distribution des aides financières grâce à une équipe dédiée de 2 personnels administratifs venant en appui de la construction des parcours.

A noter : entre 2010 et 2017, les aides individuelles servies aux jeunes ont triplé.
En 2017, **43 jeunes vandopériens ont bénéficié de 4057,34 €** d'aides individuelles.

La Mission Locale participe également à tout événement programmé par la Maison de l'Emploi et la Ville de Vandoeuvre et notamment les **forums « emploi », forum « apprentissage » ou « rencontres intercommunales V & V ».**
Elle participe à tout événement mis en place par les partenaires du service public régional de l'orientation tels que la Nuit de l'orientation (CCI), le forum Cap vers l'industrie (Education Nationale)…
La Mission Locale est également partenaire du Contrat de Ville, volet emploi, porté par la Maison de l'Emploi et participe aux travaux du **groupe « Pilier Emploi »** en lien avec les partenaires investis pour proposer des actions ciblées en direction des jeunes des QPV.

Observer et apporter une expertise dans l'ingénierie de projets

La Mission Locale créé, développe et anime des réseaux de partenaires et travaillent à la cohérence des interventions dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture.
En croisant les regards avec ses partenaires et en réalisant une **veille sociale dans les parcours,** que la Mission Locale propose des réponses adaptées pour développer l'offre d'insertion locale et de proximité.
De par son approche globale, la Mission Locale analyse tous les besoins de la vie sociale des jeunes et recherche les moyens, souvent multi-sources afin d'apporter des réponses.
C'est ainsi qu'une **action d'échange franco-portugais** a été portée par la Mission Locale en lien avec la Ville de Vandoeuvre. Elle s'est déroulée en 2017 entre 8 jeunes vandopériens et 8 jeunes portugais (projet Erasmus +).
C'est également dans ce cadre qu'une action de **permis de conduire** a pu être construite en direction de 8 jeunes vandopériens, en lien avec le service jeunesse de la Ville, action qui s'est déroulée d'avril à décembre 2017 et dont les résultats sont probants.

Au total, les coûts liés aux charges locatives et entretien des locaux mis à disposition pour la Mission Locale sont d'environ 5 300 €.

La contribution annuelle de 1,50 € par habitant à la Mission Locale, dans les conditions définies par la convention pour 30.100 habitants, quant à elle, s'est élevée pour 2017 à 45 150 €.

Le Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi (PLIE)

La Maison de l'Emploi agit également au cœur des antennes territoriales en direction des publics les plus éloignés de l'emploi en apportant notamment un service de proximité aux vandopériens.

Ce dispositif visant à accompagner les demandeurs d'emploi de plus de 18 ans, intégré depuis 2010 à la Maison de l'Emploi du Grand Nancy et du Lunévillois, oriente quant à lui son plan d'action en direction des publics les plus en difficultés du territoire. Ses missions qui consistent à de l'ingénierie de projets, de l'animation, et de la mise en œuvre d'un plan d'actions, permettent d'apporter une expertise dans les domaines de l'insertion socio-professionnelle afin de proposer des parcours d'accès à l'emploi individualisés et dynamiques.

Un « correspondant de parcours » est ainsi intégré aux services déployés au sein de l'antenne de la Place de Paris afin de mener à bien cette mission. L'accès dans la proximité d'un service à l'emploi permet aux personnes d'être accompagnées au plus près de leurs besoins en matière de recherche d'emploi.

En 2017, **48 vandopériens (dont 40 issus QPV)** ont bénéficié d'un accompagnement renforcé de correspondant de parcours. Le nombre de participant sur la permanence reste constant par rapport à 2016 (50 personnes suivies).

Problématiques rencontrées par ces publics

Ces publics cumulent plusieurs problématiques qui entravent leur insertion professionnelle. Les freins peuvent être propres aux personnes ou inhérents à leur situation familiale et sociale. L'accompagnement renforcé prend en compte l'ensemble des difficultés que peut rencontrer la personne dans son insertion : accès aux droits, logement, santé, mobilité, problématique financière, linguistique, familiale, etc.
Les participants qui ont rencontré des **problèmes de logement ou financiers** (endettement) ont été orientés vers les structures intervenant dans le champ de l'insertion sociale et ont pu bénéficier du partenariat étroit établi avec la Maison des Solidarités.

La mobilité : L'accès et le maintien dans l'emploi passent par la mobilité. Or, 27 participants en accompagnement sont tributaires des transports en commun. Le premier frein à la mobilité est le manque de moyens financiers (17 participants ne perçoivent que les minima sociaux).

Santé : avec l'âge et une longue période d'inactivité, les problèmes de santé et de mal être sont plus fréquents. La confiance en soi dans la recherche d'emploi diminue.
Mobilisation de l'action "Appui spécifique "portée par Espoir 54 pour 5 personnes rencontrant des difficultés ou étant freinées par des troubles psychologiques dans leur insertion professionnelle.

Maîtrise de la langue : La population issue de l'immigration constitue 58% des personnes accompagnées. Pour 20 personnes, le problème de la langue demeure un frein à l'emploi.
L'action « Proffi » proposée par le P.L.I.E. a été mobilisée pour permettre à 6 personnes d'acquérir des bases linguistiques en vue de s'insérer socialement mais également professionnellement par l'acquisition d'un lexique professionnel. Ces publics rejettent souvent l'idée de prendre des cours.

Les personnes peu mobiles ont été orientées vers les dispositifs du quartier proposant des cours d'alphabétisation et de français langue étrangère aux habitants : Associations Réponse, Ark en Ciel, Avec et la MJC Nomade.

Les outils d'accompagnement

En fonction de leurs besoins, les publics peuvent bénéficier de l'ingénierie technique de la Maison de l'Emploi dans le cadre du son P.L.I.E. et des outils d'Imagine mais également des services offerts par l'antenne de Vandoeuvre : atelier CV, outils informatiques mis à disposition pour la recherche d'emploi, participation aux Forums emploi (dont celui de Vandoeuvre le 21/09) avec mise en œuvre de séquences de préparation et de mobilisation vers l'emploi.
Le correspondant de parcours est parfaitement identifié par les partenaires du social et de l'emploi. Travailler avec les acteurs locaux favorise en outre l'ancrage du dispositif sur le territoire et dans la proximité.

Les clauses sociales dans les marchés publics

Les marchés publics sont un levier important de l'économie, du développement social et de l'insertion. Ils génèrent une activité qui peut bénéficier à des personnes en difficulté dans leur accès ou leur retour à l'emploi.

L'intégration de clauses sociales dans un marché public a pour objectif de répondre à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi comme, par exemple, les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires de minima sociaux, les jeunes ayant un faible niveau de qualification ou les travailleurs handicapés au-delà des exigences légales nationales.

Les entreprises soumissionnaires s'engagent, en cas d'attribution du marché, à réaliser une action d'insertion.

107 369 heures d'insertion ont été gérées par la Maison de l'Emploi du Grand Nancy en 2017 dont 12 179 heures au bénéfice des vandopériens soit 11.34 % du total des heures d'insertion réalisées en 2017.
38 vandopériens ont pu accéder à l'emploi grâce au dispositif des clauses soit 12% du total des bénéficiaires.

Au total, depuis le démarrage du dispositif et arrêté au 31 décembre 2017, tout maitre d'ouvrage confondu, ce sont 224 habitants de Vandœuvre qui ont bénéficié du dispositif clause d'insertion pour un total d'heures de 142 938 heures de travail dont 12 733 d'insertion sur 22 opérations menées par la commune de Vandœuvre.

Sur les 22 marchés de la Ville, 80 bénéficiaires dont 35 résidant en QPV (19 sur « Haussonvile Les Nations », 83% d'hommes et 25%ont moins de 26 ans).

Au niveau du taux de sortie : 67% quittent le dispositif en emploi (23,2% en CDI, 28% en CDD), 15,8% en mission intérim longue durée) et 8,5% entrent en formation et enfin 19,5% restent en recherche d'emploi à la fin des 2 ans d'éligibilité.

B. LE PERSONNEL MUNICIPAL

Le développement social urbain d'un territoire en difficulté se fait par les dispositions prises par les pouvoirs publics et notamment par le biais de la Politique de la Ville. Ces dispositions ont pour but de répondre aux problématiques socio-économiques et sociétales urbains et de réduire les inégalités. Les actions mises en œuvre sur le territoire sont portées principalement par les collectivités territoriales en lien étroit avec les acteurs de l'État et les associations**.**

La mairie de Vandœuvre-lès-Nancy comptabilisait, au 31 décembre 2017, **673 agents** en position d'activité tout statut confondu. Au sein de la collectivité, toutes les actions mises en œuvre reposent sur le travail et la coordination de tous les services.

Concernant les coûts à charge pour la collectivité que ce soit pour les frais de personnel ou les autres coûts (cf. tableaux en annexe), il convient de préciser qu'il est appliqué au coût global de chaque service une méthode spécifique de calcul afin d'en faire ressortir la part dédiée au travail lié au QPV.

Cette méthode permet de prendre en compte les coûts soit :

- À la mission dédiée à 100% QPV ;
- Au coût résiduel calculé en fonction du pourcentage du nombre d'adhérents issus du QPV au sein des structures/associations ;
- Au coût résiduel calculé en fonction du nombre d'usagers issus du QPV sur les actions ;
- Au coût total ou surcoût total pris en compte du fait de l'extension du dispositif à toute la population vandopérienne.

Il est important de noter que les coûts annoncés sont des coûts résiduels, à savoir minorés des éventuelles subventions perçues des différents partenaires pour chaque action et hors frais de personnels (recensés dans un tableau spécifique).

Au total, l'ensemble des charges de personnel liées aux actions QPV, pour l'exercice 2017, par conséquent s'élève à 2 798 073 €.

IV - ANNEXES

A. Tableaux récapitulatifs

Subventions attribuées sur les crédits spécifiques de la Politique de la Ville par la commune de Vandœuvre-lès-Nancy

	2017	2017
	Fonctionnement	Investissement
Pilier 1 "Cohésion Sociale"		
Soutien aux associations sur les différents appels à projets	88 500 €	
Dispositif de Réussite Educative	40 000 €	
Soutien au Conseil Citoyen	7 000 €	
TOTAL	135 500 €	0 €
Pilier 2 "Cadre de vie et Renouvellement Urbain"		
Travaux réalisés dans le cadre de l'ANRU		1 057 580 €
Soutien aux associations sur les différents appels à projets	4 000 €	
TOTAL	4 000 €	1 057 580 €
Pilier 3 "Développement Économique et Emploi"		
Soutien aux associations sur les différents appels à projets	21 900 €	
TOTAL	21 900 €	0 €

TOTAL des 3 Piliers	**161 400 €**	**1 057 580 €**

Soit au TOTAL 1 218 980 €

Actions menées principalement en direction des publics du quartier prioritaire en matière de développement social et urbain sur les crédits de droit commun par la commune de Vandœuvre-lès-Nancy

	2017	
	Fonctionnement	Investissement
Pilier 1 "Cohésion Sociale"		
Thématique Éducation Parentalité Sport Culture Loisirs		
Vandoeuvre City plage	39 154 €	
Tickets jeunes	89 231 €	
Diverses actions conduites par les services	60 086 €	
Gratuité Vandopériens Médiathèque	39 000 €	
Subventions associations (Fonctionnement - Projets)	618 410 €	
Subventions MJC	538 296 €	
Subvention CCAM	100 000 €	
Subventions ASH	113 751 €	
Aides indirectes associations	1 267 614 €	
Thématique Accès aux droits - Solidarités		
Dotation CCAS	790 000 €	
Dotation Epicerie solidaire	119 000 €	
Prestations personnes âgées	126 265 €	
Subvention fonctionnement - Structures PAGODE COPPENS	12 800 €	
Thématique Santé		
Projets Santé en direction des habitants	37 190 €	
Thématique Prévention Sécurité		
Soutien dispositif de médiation sociale (subvention AVMS)	246 650 €	
Maison de Justice et du Droit - Fonctionnement	6 670 €	
TOTAL	**4 204 117 €**	

Direction Générale
Pôle DESU
Développement social et Prévention

Pilier 2 "Cadre de vie et Renouvellement Urbain"		
Coût de fonctionnement des bâtiments communaux		
Perte nette de recettes fiscales - abattement TFPB bailleurs sociaux	170 000 €	
TOTAL	**170 000 €**	
Pilier 3 "Développement économique et Emploi"		
Subventions et charges Mission locale	50 450 €	
TOTAL	**50 450 €**	

Soit au TOTAL 4 424 567 €uros

Actions menées principalement en direction des publics du quartier prioritaire en matière de développement social et urbain sur les crédits de droit commun par la commune de Vandœuvre-lès-Nancy

Charges de personnel liées aux différentes actions menées par les services sur le quartier prioritaire

Direction / Services	Coût total frais personnel 2017	Part dédiée au QPV)	2017
DEURES - Développement social	270 714 €	Missions dédiées à la mise en œuvre de la Politique de la ville	270 714 €
Démocratie locale Vie associative	116 365 €	Pourcentage public QPV	31 419 €
Ludothèque	146 364 €	Pourcentage public QPV	60 120 €
Médiathèque	979 991 €	Sur les actions à destination des usagers QPV	172 772 €
Ecole de musique	759 465 €	Pourcentage public QPV	170 500 €
Affaires scolaires ATSEM	1 320 152 €	Surcoût lié au dispositif étendu sur toutes les écoles de la ville	363 000 €
Jeunesse	368 847 €	Service dédié à 100% à un public QPV	368 847 €
Sport	870 346 €	Pourcentage public QPV	506 628 €
Parc Richard POUILLE	542 989 €	Le parc se situe en limite QPV et bénéficie à ses habitants	542 989 €
NBI ZUS			
Apprentis	87 253 €		87 253 €
Adulte-relais	32 495 €		13 471 €
Emploi d'avenir	90 935 €		90 935 €
CUI	119 425 €		119 425 €
TOTAL	5 705 341 €		**2 798 073 €**

Direction Générale
Pôle DESU
Développement social et Prévention

B. Montants DSU-CS attribués par l'État et Total des dépenses de la commune de Vandœuvre-lès- Nancy

	2017
Montant DSU-CS	**7 776 604 €**
Total dépenses	**8 441 620 €**

C. Montants des Dotations attribués par l'État

Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2009 - 2014			Contrat de Ville du Grand Nancy 2015-2020		
	2013	2014	2015	2016	2017
DGF Dotation Globale de Fonctionnement	6 418 604 €	6 131 562 €	5 462 974 €	4 668 743 €	4 287 837 €
DSU CS Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	5 557 144 €	5 806 146 €	6 500 963 €	7 132 966 €	7 776 604 €
DNP Dotation Nationale de Péréquation	400 276 €	386 835 €	336 537 €	302 883 €	278 430 €
TOTAL des DOTATIONS ÉTAT	12 376 024 €	12 324 543 €	12 300 474 €	12 104 592 €	12 342 871 €
Évolution par rapport à N-1		**↘ de 54 481 €**	**↘ de 24 069 €**	**↘ de 195 882 €**	**↗ de 238 279 €**

Évolution des montants de différentes dotations attribuées par l'État

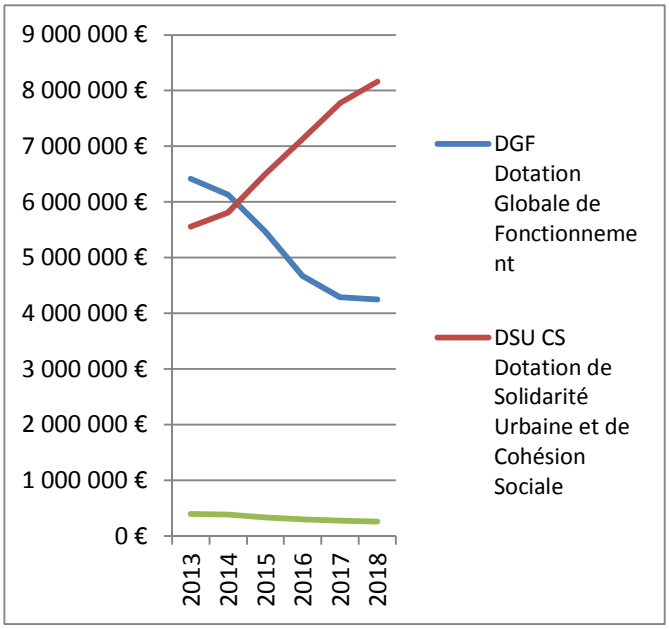

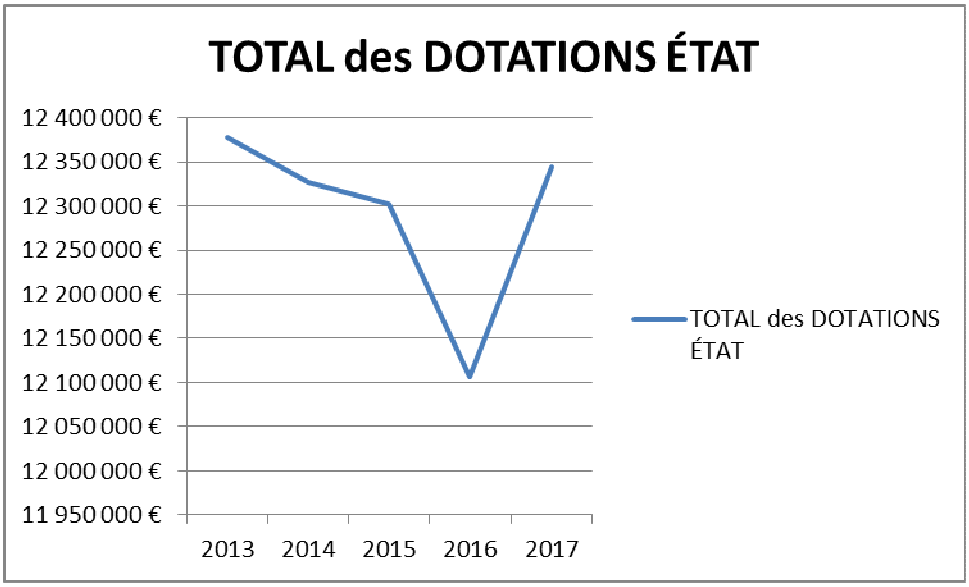

D. Textes de références et Rapports Politique de la Ville ONPV

Vous trouverez listés ci-dessous, les textes ou rapports de référence concernant la Politique de la ville. Vous trouverez également les liens vous permettant de les consulter par le biais d'internet, à savoir :

- LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite Loi LAMY

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien=id

- Article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 - article 11

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000006389020&dateTexte=&categorieLien=cid

- Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030007934&categorieLien=id

- Décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/9/3/VJSV1516539D/jo/texte